

**Plan stratégique
pluriannuel
2014 - 2015 - 2016
Actualisation 2015**



BEP
BEP Expansion Economique
BEP Environnement
BEP Crématorium

Plan stratégique 2015

Bienvenue sur le plan stratégique 2015 du BEP.

Comment naviguer ?

L'accès aux projets stratégiques de chaque service du BEP se fait grâce au menu horizontal supérieur (Développement Economique, Développement Territorial, Environnement, Crématorium, Namur Expo, Services d'appui, Axud).

Ensuite, pour chaque service, les projets sont détaillés via le menu de gauche.

Vous pouvez télécharger une version PDF de ce plan stratégique, soit dans son entièreté, soit les pages qui concernent un service en particulier, ou enfin juste la page sur laquelle vous vous trouvez.

En outre, un moteur de recherche est à votre disposition et vous permet d'effectuer une recherche sur un mot-clé, soit dans la partie dans laquelle vous vous trouvez, soit dans l'entièreté du plan stratégique.

Dispositions décrétales

*19 Juillet 2006 - Décret modifiant le Livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et le Livre 1er de la troisième partie de ce même Code.
Art.L1523-13 §4.*

... «L'assemblée générale de fin d'année suivant l'année des élections communales et l'assemblée générale de fin d'année suivant la moitié du terme de la législature communale ont nécessairement à leur ordre du jour l'approbation d'un plan stratégique pour trois ans, identifiant chaque secteur d'activité et incluant notamment un rapport permettant de faire le lien entre les comptes approuvés des trois exercices précédents et les perspectives d'évolution et de réalisation pour les trois années suivantes, ainsi que les budgets de fonctionnement et d'investissement par secteur d'activité.

Le projet de plan est établi par le conseil d'administration, présenté et débattu dans les conseils des communes et provinces associées et arrêté par l'assemblée générale.

Il contient des indicateurs de performance et des objectifs qualitatifs et quantitatifs permettant un contrôle interne dont les résultats sont synthétisés dans un tableau de bord.

Ce plan est soumis à une évaluation annuelle lors de cette seconde assemblée générale. »

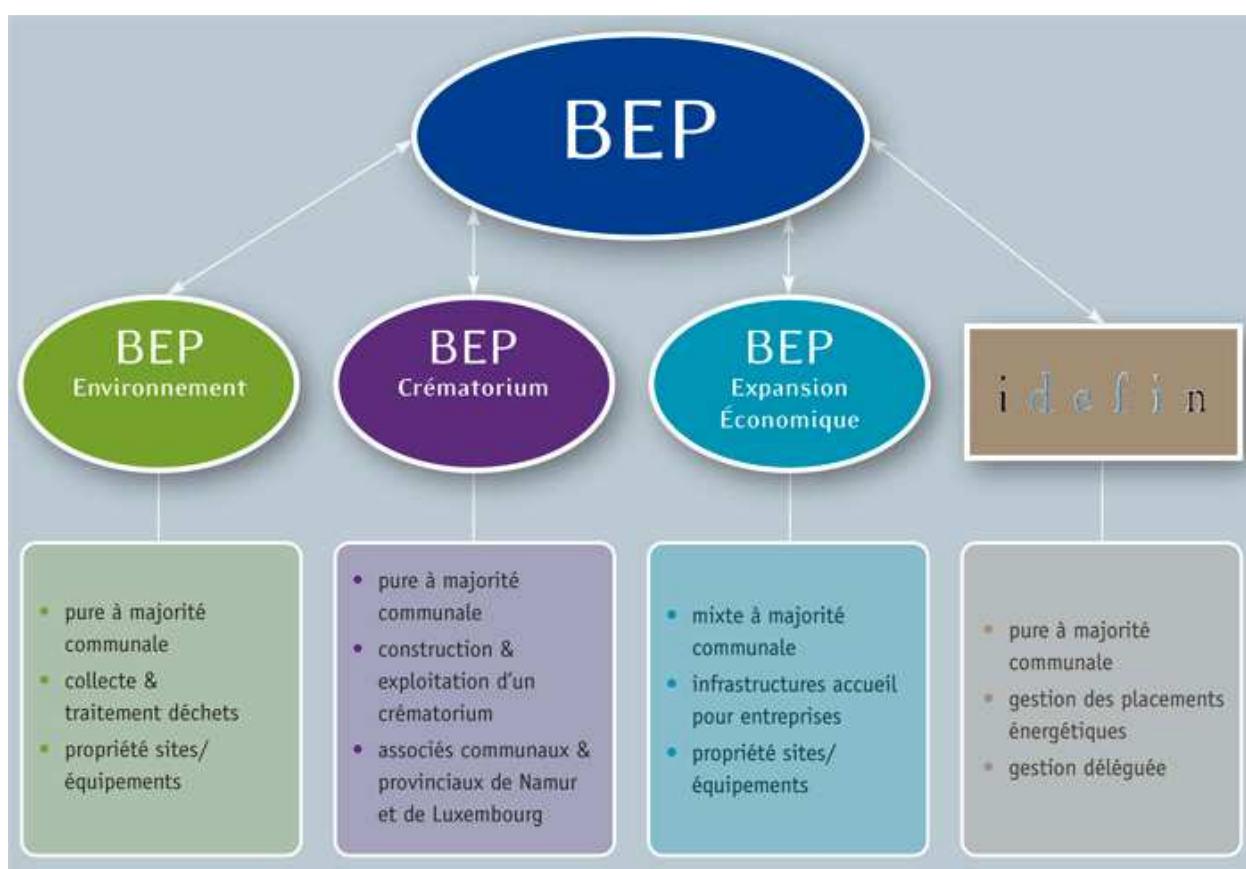
*Titre III du même Décret. Principes de bonne gouvernance.
Art.L1532-1 §2.*

« A la demande du conseil communal, provincial ou de l'action sociale, de la commune, de la province ou du CPAS associé, un représentant de l'Intercommunale désigné par le conseil d'administration est chargé de présenter aux conseillers les comptes, le plan stratégique ou ses évaluations, ou tout point particulier dont le conseil concerné jugerait utile de débattre. »

L'organisation des intercommunales

L'organisation est construite de la manière suivante: le BEP est la structure d'animation, de gestion et de coordination de trois Intercommunales thématiques, l'une en matière de développement économique, BEP Expansion Économique ; la deuxième en matière de gestion intégrée des déchets, BEP Environnement ; et enfin la troisième, concernée par la création et la gestion d'un crématorium à Ciney, BEP Crématorium.

Depuis le 1er janvier 2009, le BEP a repris la gestion journalière d'IDEFIN, l'Intercommunale de financement liée au service énergétique. Les statuts d'IDEFIN ont été adaptés en ce sens pour que le BEP poursuive cette mission à l'avenir.





- Assurer la **coordination générale** des sociétés intercommunales sectorielles, en étroite collaboration avec leurs organes de gestion, **préparer les décisions** à prendre et **procéder ou faire procéder à l'exécution de celles-ci**.
- Procéder à la réalisation de toutes études, démarches, travaux et tâches de gestion et d'exécution **au travers de ses différents départements**:
 - **le développement économique,**
 - **le développement territorial,**
 - **l'environnement.**



- Prendre en charge et mener à terme **toutes initiatives de nature à favoriser le développement économique et social**, en coopération avec les communes concernées et la Province de Namur.
- **Aménager et gérer des équipements infrastructurels** tels que parcs d'activité économique, bâtiments-relais et incubateurs, parcs thématiques, infrastructures touristiques,... en appui de la politique menée par les instances provinciale, régionale et européenne, et en coordination avec les communes membres.



- Prendre en charge et mener à terme **toutes initiatives de nature à favoriser la sauvegarde, la gestion et le développement de l'environnement et de la salubrité publique** en coopération avec les communes concernées et la Province de Namur.
- **Effectuer la collecte et le traitement des déchets** en appui de la politique menée par la Wallonie et en coordination avec les communes membres.
- Assurer des **missions d'éducation et de prévention, gérer des services de collectes classiques et de collectes sélectives**, ainsi que des **infrastructures de traitement**.



- Dans l'intérêt de la population et dans le respect des dispositions légales et réglementaires relatives aux funérailles et sépultures, **assurer la construction, l'organisation et la gestion d'un centre funéraire public** comprenant notamment un crématorium, un columbarium, ainsi que des pelouses de dispersion des centres et des parcelles d'inhumation des urnes.



- L'Intercommunale de financement IDEFIN a pour but de **gérer les participations financières des 39 communes qui y sont affiliées** (36 namuroises et 3 hennuyères) dans les réseaux de distribution d'électricité et de gaz. Plus globalement, elle a en gestion les ressources financières des communes dans le secteur de l'énergie.
- Le BEP assure la gestion journalière d'IDEFIN depuis le 1er janvier 2009.

L'accessibilité à l'information

Pour tout citoyen

Les Décrets régionaux organisent la Publicité de l'Administration, dans un souci de transparence et d'accessibilité à l'information, et ceci pour tout citoyen.

L'Intercommunale a le DEVOIR d'assurer une information claire et objective tant sur ses décisions que sur son fonctionnement. Des outils ont été mis en place à cette fin.

Cette publicité est de deux ordres, d'une part, ACTIVE à savoir que l'Intercommunale doit d'initiative mettre les informations utiles à la disposition du public et, d'autre part, PASSIVE en ce sens que toute personne a le droit de recevoir sur demande écrite les informations souhaitées par elle.

En pratique, cela se traduit :

En matière de **publicité active**,

- Des responsabilités en matière d'information ont été confiées au Secrétariat général pour les demandes personnalisées ou présentant un caractère spécifique ;
- Un responsable « communication » directement relié à la Direction générale assure la préparation et la diffusion de multiples supports à destination du grand public ou de cibles plus identifiées, sous diverses formes (sites internet, publications, news, mailings,...) ;
- Des publications spécialisées par métiers sont produites en relation directe avec les Départements traitants ;
- Tout courrier porte les références des personnes directement responsables du dossier traité, du Directeur et de l'agent en charge de cette matière.

En matière de **publicité passive**, toute demande de renseignement écrite est traitée avec diligence dans les meilleurs délais, consignée, ainsi que la réponse, dans un registre tenu à jour au Secrétariat général conformément au Décret.

Une procédure de réponse et de recours éventuels est d'ailleurs fixée par Décret. De même, des limitations sont prévues à ce droit général d'information lorsque sont concernées des atteintes à la vie privée, des données d'entreprise confidentielles, des demandes abusives ou répétées.

Pour les conseillers provinciaux et communaux

Outre l'accessibilité générale à l'information au titre de simple citoyen, les associés des Intercommunales, communaux, provinciaux ou privés, disposent également d'une accessibilité organisée à l'information, ouverte à tous les conseillers communaux et provinciaux, et fixée par Décret.

Elle s'exerce principalement à deux niveaux principalement :

- Les conseillers peuvent consulter les budgets, les comptes et les délibérations des organes de gestion de nos Intercommunales, sur simple demande. Afin de leur réserver notre meilleur accueil, il leur est recommandé de prendre rendez-vous préalablement ;
- Les conseillers peuvent visiter tous nos sites d'exploitation et nos bâtiments, sur simple demande. Afin de leur réserver notre meilleur accueil et de veiller scrupuleusement au respect des prescriptions de sécurité, il leur est recommandé de prendre rendez-vous préalablement.

En outre, en vertu du Décret sur les Intercommunales (19 juillet 2006 Art. L1532-1 §1er), à son installation, l'administrateur ou le membre du comité de gestion de l'association s'engage par écrit à développer et à mettre à jour ses compétences professionnelles dans les domaines d'activités de l'Intercommunale notamment en suivant les séances de formation et d'information dispensées par l'Intercommunale lors de son entrée en fonction et chaque fois que l'actualité liée à un secteur d'activité l'exige.

Par tradition, le BEP assure régulièrement des formations spécifiques destinées aux conseillers et à ses administrateurs, à l'occasion des renouvellements des conseils communaux et provinciaux suite aux élections, ainsi qu'en cours de législature, ou lors de remplacements de conseillers ou administrateurs.

La Direction du BEP rencontre également régulièrement les Collèges communaux qui en expriment le souhait afin de faire le point sur les dossiers en cours et les perspectives de collaboration.

De même, des relations étroites sont maintenues avec les Directeurs généraux des communes, soit via leur Fédération provinciale, soit en direct ; des formations sont également organisées à leur intention.

A signaler également, que dans un souci de renforcer la communication et l'information, le BEP rencontre dès leur installation le Conseil provincial et tous les Collèges communaux, ainsi qu'à mi-mandature.

En bref, le BEP considère comme première priorité le contact de proximité avec tous les responsables provinciaux et communaux et de ses associés afin de répondre à toutes leurs demandes d'information.

La vision du développement territorial

Situé au croisement de deux euro-corridors, le territoire namurois occupe une position stratégique sur l'axe Bruxelles-Luxembourg, un axe en pleine croissance et porteur pour le développement socio-économique.

Le territoire namurois se caractérise également par son cadre de vie préservé et sa ruralité, organisée autour de quelques pôles urbains de taille moyenne.

Dans ce contexte, le BEP se fixe pour objectif de veiller au **développement économique durable** du territoire namurois. A ce titre, il s'inscrit dans une stratégie visant cet objectif. Cette stratégie de développement doit s'appuyer sur une vision, précise et forte, de ce qu'est le territoire namurois, de ses caractéristiques propres, de son potentiel d'évolution et de rayonnement. Cette vision assure la colonne vertébrale de la stratégie développée.

Certes, la démarche stratégique doit renforcer les priorités définies par l'Europe et la Wallonie, mais elle doit affirmer le territoire namurois avec son caractère propre et ses composantes essentielles, en le singularisant des autres régions, en valorisant son identité et ses savoir-faire.

Cette philosophie du développement du territoire namurois se traduit en quelques mots :

Le BEP vise à inscrire son territoire dans une dynamique de **développement durable**, génératrice d'**activités** et d'**emplois**, respectueuse de la **dimension humaine** et dont les lignes de force sont :

- la valorisation des **ressources endogènes**,
- la recherche **de complémentarité** avec d'autres espaces territoriaux,
- l'amélioration du **cadre de vie**, en prenant en compte les enjeux en matière de mobilité,
- l'intégration des **enjeux numériques**,
- l'intégration des **enjeux énergétiques**,
- l'intégration des **enjeux démographiques** et leurs répercussions en termes **de cohésion sociale**.

Les objectifs stratégiques pour le territoire

Le BEP a défini la vision défendue pour le territoire namurois. Celle-ci permet d'élaborer une stratégie, qui s'appuie sur un certain nombre d'objectifs à atteindre.

Le BEP entend :

- 1. Assurer l'attractivité du territoire namurois**, en s'appuyant sur sa position **au croisement de deux euro corridors**, le rayonnement de la **Capitale wallonne** et notre **cadre de vie de qualité**.
- 2. Inscrire Namur dans un euro corridor reliant deux capitales européennes, Bruxelles et Luxembourg.**
- 3. Renforcer la cohésion de notre territoire en rassemblant ses différentes composantes.**
4. Affirmer les atouts namurois afin de contribuer au **développement wallon durable**.
5. Etablir des **partenariats avec les espaces territoriaux limitrophes et européens** visant à mettre en œuvre une politique de développement durable partagée par la Wallonie et les collectivités locales.

La vision de l'institution

Au-delà de la stratégie souhaitée et mise en œuvre pour le territoire namurois, le BEP est également une institution à part entière, avec une stratégie propre. Comme pour le territoire, cette stratégie doit s'appuyer sur une vision affirmée de ce qu'elle veut être.

En tant qu'agence de développement économique en territoire namurois, le BEP entend être un modèle d'**entreprise publique** proactive, partenaire des collectivités régionale et locales qui, par un management innovant et l'engagement de ses collaborateurs et de ses instances, vise la **bonne gouvernance** et l'**animation territoriale**.

Les objectifs stratégiques pour l'institution

Le cadre contextuel

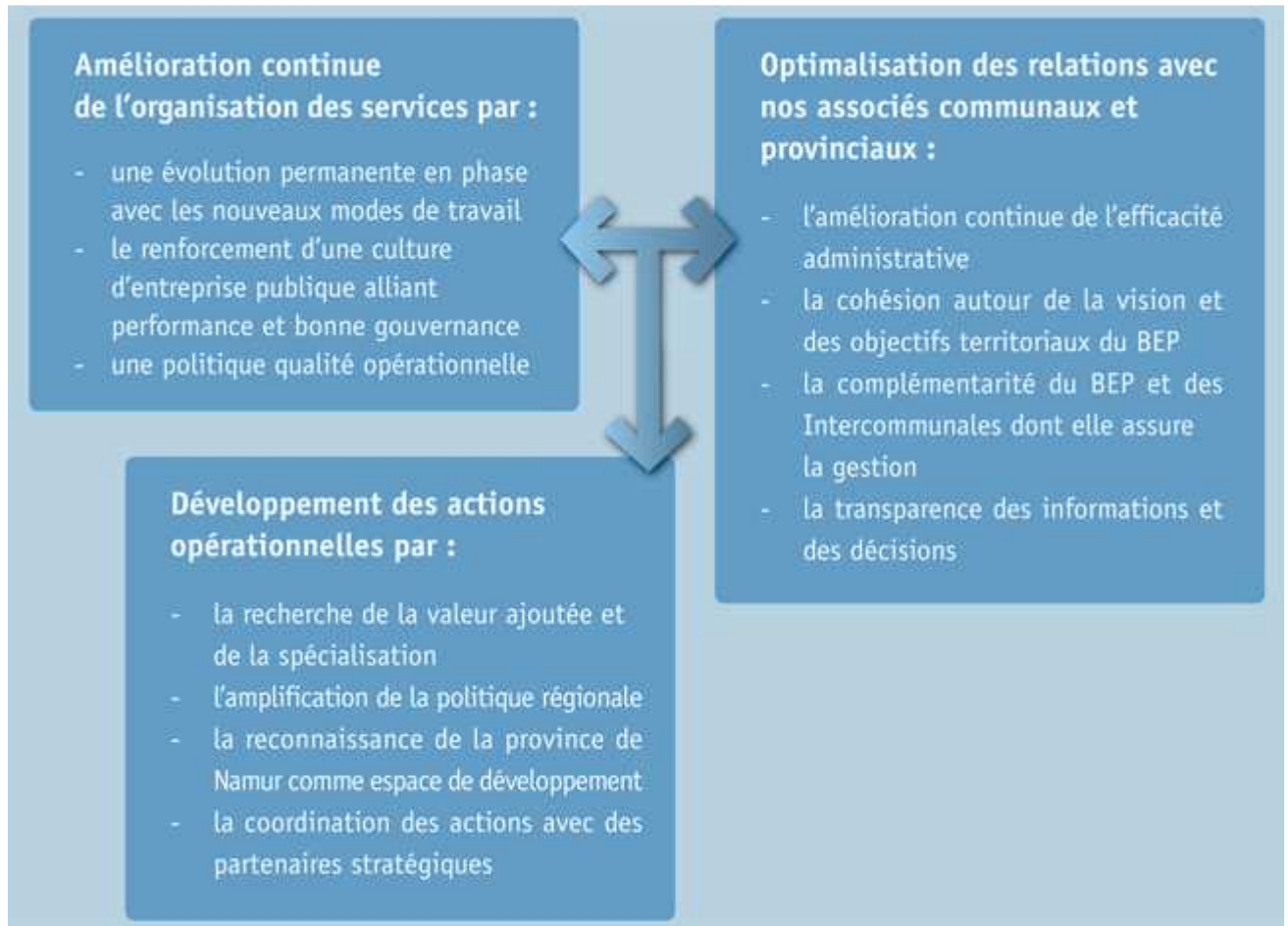


Ce cadre de référence contribue au positionnement de la stratégie et à la définition des objectifs généraux du BEP.

La stratégie ne peut être atteinte qu'en travaillant sur trois composantes : **l'opérationnel** (les actions à mener), **l'organisationnel** (l'organisation et la performance des services) et **le structurel** (l'efficacité des structures de décision).

3 postulats

Elle repose également sur les postulats suivants :



Les objectifs stratégiques du BEP se déclinent en 5 axes prioritaires qui constituent le fondement de la dynamique de projets et positionnent le BEP en qualité d'opérateur de référence dans les métiers où il agit:

- 1. s'affirmer comme centre d'expertise pluridisciplinaire**, dont la priorité est donnée à l'efficacité dans l'action ;
- 2. coordonner et fédérer** les acteurs et les partenaires concernés sur les projets ou intérêts majeurs qui concourent au développement durable de notre province et s'inscrivent dans cette stratégie ;
- 3. mobiliser toutes les forces vives et développer un réseau efficace de promotion et de défense des intérêts namurois aux plus hauts niveaux ;**

4. renforcer la qualité, et l'éventail des services, en veillant à anticiper, comprendre et répondre aux besoins évolutifs de nos publics cibles et en adéquation avec les valeurs de bonne gouvernance ;

5. consolider sa position d'organisme de référence à l'égard de ses associés, clients et partenaires en vue de promouvoir une stratégie de développement territorial durable qui s'intègre dans les politiques régionales et européennes en les complétant ou les renforçant.

Les valeurs du BEP

Elles constituent **le socle de référence sur lequel se fonde la dynamique de l'entreprise**, dans son fonctionnement journalier. Elles guident l'action et balisent les comportements au sens large du terme, à savoir les relations interpersonnelles internes et externes mais également l'évolution des acquis et des connaissances techniques et empiriques.

Elles doivent être **partagées** par l'ensemble des collaborateurs du BEP et s'exprimer dans chaque action et relation menée au nom de l'institution.

Elles définissent une **culture d'entreprise** à laquelle les collaborateurs doivent se référer et s'identifier.

Sans être trop nombreuses, elles doivent être suffisamment précisées et reconnues par tous pour être porteuses de progrès tant individuel que collectif et renforcer la cohérence de l'institution.

- **le professionnalisme:**

La compétence, la rigueur, le volontarisme mais aussi l'écoute constituent un terrain fertile pour développer une certaine performance et rencontrer la satisfaction des partenaires et des clients.

- **la proximité:**

Servir est synonyme de disponibilité, d'accessibilité et d'ouverture : être à l'écoute est une aptitude essentielle pour un travail de terrain efficace et répondant aux attentes de chaque interlocuteur.

- **le partenariat:**

L'ouverture et le partage des compétences, la recherche active des meilleures collaborations au service des projets, l'écoute et le respect des partenaires dans le souci du bien collectif constituent les règles indispensables à la conduite des objectifs et à l'intégration optimale du développement régional dans un cadre européen voire mondial.

- **l'équité:**

L'objectivité et l'impartialité sont indispensables à la conduite des opérations sur le long terme et la garantie d'un service public respectueux de chacun, tant de l'autorité dont l'institution tire sa légitimité que du citoyen, entreprise ou particulier, qui est le bénéficiaire final des actions.

- **l'engagement:**

L'objectif de qualité des services proposés requiert que les collaborateurs se sentent impliqués dans leur mission, s'identifient à la culture, soient des ambassadeurs de l'organisation, se réalisent dans leurs activités professionnelles, se montrent enthousiastes et passionnés,

apportent une valeur ajoutée aux services offerts. Bref, qu'ils garantissent le succès du BEP à long terme.

Ces différentes notions sont essentielles dans une organisation comme le BEP et c'est la raison pour laquelle l'engagement est désormais repris parmi nos valeurs.

Les objectifs de bonne gouvernance

Dans l'optique d'assurer l'amélioration continue de nos objectifs en matière de bonne gouvernance, le BEP entend :

- stimuler le **développement des compétences** pour une culture d'entreprise participative et collaborative ;
- assurer une **rigueur financière** en développant la gestion prévisionnelle et en systématisant le contrôle de gestion interne ;
- supporter les stratégies opérationnelles en développant des **applications informatiques adaptées** ;
- diffuser une **image cohérente** du BEP en proposant des outils communicationnels adaptés aux stratégies opérationnelles ;
- garantir une **transparence optimale** dans nos relations avec nos administrateurs et nos associés.

BEP Développement Economique

Les constats

- Les entreprises évoluent dans un écosystème et un marché en constante mutation, les amenant à toujours mettre en perspective le développement de leurs activités avec les évolutions de leur environnement. **Il est indispensable pour elles d'être en capacité d'adaptation continue** pour renforcer leur viabilité à court et moyen terme. Si le véritable enjeu des entreprises se situe à ce niveau, **le BEP doit leur proposer des dispositifs innovants d'aide visant à les accompagner dans l'évolution de leur modèle économique et de leurs pratiques de management.**
- Le paysage économique du territoire provincial est multiple de par les caractéristiques des différentes zones qui le composent (industrielles, rurales, urbaines) mais également de par les différentes filières d'activités qui s'y sont développées. **Les actions d'accompagnement du BEP, qu'elles soient collectives ou individuelles doivent intégrer les particularités des entreprises liées à leur positionnement géographique et à leur filière d'activité.**
Il est essentiel de lier étroitement la dynamique de développement territorial au tissu entrepreneurial.
- L'offre de services en matière d'animation et d'accompagnement économique s'est fortement étendue et diversifiée ces dernières années au niveau wallon. **Le BEP souhaite renforcer ses partenariats** avec les universités et les organismes locaux et régionaux qui développent une expertise pointue afin de proposer une offre intégrée et coordonnée de services aux entreprises namuroises, tout en garantissant un service de proximité.

Les objectifs

- **Proposer des services d'encadrement stratégiques de forte proximité ciblés vers des entreprises** présentant des potentialités de développement de projets innovants et d'internationalisation de leurs activités dans les filières liées à l'agroalimentaire, les TIC, la santé, l'écoconstruction, les process industriels, les industries culturelles et créatives, l'économie touristique et l'environnement
- Sur base d'une analyse 360° de l'entreprise et de son projet, **signer avec l'entreprise un contrat de partenariat** précisant l'offre de services individualisés ou collectifs, qui lui est proposée pour la mise en oeuvre de son projet ainsi que les conditions de mise en oeuvre de ce partenariat.
- **Spécialiser des offres de services** dans les domaines suivants : internationalisation, gestion financière, innovation dans le management, innovation produits/services par les usages et développement client, intelligence stratégique et économie circulaire.

- **Positionner la Province de Namur en tant que territoire de référence** en matière de business model et management innovants, en l'inscrivant dans le développement d'une économie créative.
- **Attirer d'avantage d'investisseurs extérieurs** à la Province dont les projets s'inscrivent dans la vision de développement du territoire namurois.
- **Favoriser une démarche de co-crédation de l'offre de services** avec les entreprises cibles afin de s'inscrire au mieux dans l'évolution de leurs besoins.

Les indicateurs

- Nombre de **créateurs accompagnés** (relation contractuelle): 20
- Nombre d'**entreprises en croissance accompagnées** (relation contractuelle) : 60
- Nombre d'**interventions de conseil** aux entreprises: 100
- Nombre de **créations d'entreprises effectives** : 5
- Nombre de **manifestations organisées en faveur des entreprises** : 50
- Nombre de **participants** : 1000
- Nombre d'**entreprises implantées dans nos parcs d'activité économique** : 35 (en plus)
- Nombre de **dossiers d'implantation à l'instruction** : 30
- Nombre d'**emplois à l'hectare vendu** : 16
- Taux d'**occupation des bâtiments relais** : 90 %
- Nombre d'**entreprises extérieures à la province attirées dans nos parcs d'activité économique** : 5

Les filières accompagnées

Agroalimentaire

Deux axes de développement apparaissent clairement.

L'un concerne le développement des **activités en circuit court** : le producteur s'adresse à un marché proche et développe pour ce faire des canaux de distribution spécifiques. Les circuits alimentaires de proximité ont le vent en poupe. L'enjeu pour les agriculteurs est de répondre à ces attentes en mettant en place des systèmes viables économiquement et vivables sur le long terme. Soucieux de contribuer à la mise en place d'un cadre économique favorable à l'épanouissement de production et consommation alimentaires de proximité et durables, le BEP inscrit le développement des circuits courts dans sa stratégie.

L'autre axe de développement concerne les entreprises de la filière agro-alimentaire qui se distinguent par **des produits ou des services de niches innovants**, par une approche marketing spécifique, ou par la mise en place de nouveaux circuits de distribution. Elles disposent d'un potentiel de développement qui doit être valorisé sur de nouveaux marchés.

Process industriel

La filière "Process industriel" englobe **un nombre important de PME présentes sur le territoire**, et notamment au sein des parcs d'activité économique. Elles sont actives dans la fabrication, la transformation, la R&D et le service aux entreprises.

Cela concerne les fabrications en série, le développement des machines uniques ou encore des entreprises qui travaillent à façon (technique industrielle consistant à réaliser une prestation sur un produit d'une société pour le compte d'une autre), des bureaux d'études spécialisés en montage industriel ou en calcul de résistance, de stabilité, ...

On retrouve dans cette filière des entreprises actives dans les domaines suivants:

- métallurgie;
- fabrication en série ou à façon de pièces métalliques et constructions métalliques;
- production de produits industriels;
- fabrication de meubles, châssis, charpentes, ossatures;
- fabrication d'éléments en béton;
- mise au point de produits de cimenteries;
- montage électrique et domotique;
- fabrication d'armoires électriques, robotique;
- production de matières premières destinées à être mélangées à d'autres composants;
- fonderie;

- fabrication d'engins spécifiques; ...

TIC

Les [TIC](#) comprennent toutes les activités qui permettent de produire, traiter et transformer l'information et la communication, en utilisant un procédé électronique. En conséquence, le secteur TIC rassemble les entreprises qui contribuent à produire et/ou distribuer ces technologies, ainsi que celles qui proposent des services facilitant leur mise en œuvre par les citoyens ou les organisations.

Le secteur a des contours mouvants :

- les services basés sur les TIC évoluent chaque jour,
- les TIC interagissent avec tous les métiers.

En Province de Namur le secteur TIC est un secteur dynamique qui bénéficie de la proximité de l'Institut d'Informatique de l'Université de Namur, pionnier en Wallonie dans ce domaine, ainsi que du cluster [TIC Infopôle](#). Il importe de soutenir sa compétitivité sur la scène nationale et internationale.

Une liaison avec les autres filières d'activités est évidente car l'approche des TIC doit également se faire de manière transversale, tous secteurs confondus.

Le BEP veillera à favoriser l'émergence de nouveaux services/produits en lien avec **la thématique des villes intelligentes et des villes numériques**.

Industries culturelles et créatives

La filière des industries culturelles et créatives se compose d'entreprises hautement innovantes, dotées d'un grand potentiel économique. Elle englobe une large variété d'activités créatives qui comprennent notamment l'architecture, le design, l'audiovisuel (comme le cinéma, la télévision, les jeux vidéo et le multimédia), le patrimoine culturel, les festivals, la musique, les arts du spectacle, les arts visuels.

En plus d'être des moteurs essentiels de la diversité culturelle, ces industries constituent **l'un des secteurs économiques les plus dynamiques d'Europe**.

Le BEP soutient les entreprises à fort potentiel de ce secteur et souhaite développer l'économie créative sur son territoire. Pour ce faire, en 2015, il pourra s'appuyer sur le hub créatif namurois, appelé le **TRAKK**.

"Inventer, faire, expérimenter, collaborer et partager" sont les mots d'ordre de ce nouvel équipement. Ce "lieu outil" à l'intersection de l'art, la science, la technologie et l'entrepreneuriat, souhaite favoriser l'innovation croisée et l'expérimentation. On trouvera au

sein du TRAKK des espaces pluridisciplinaires dédiés à la créativité et à l'innovation et tous les outils permettant aux entreprises et aux porteurs de projets d'innover par des processus rapides.

Le BEP aura pour rôle d'animer ce lieu et de détecter, cibler et accompagner les projets.

Une attention particulière sera portée à la mise en place d'une dynamique de collaboration, d'échange et de partage.

Eco-construction

Le secteur de la construction représente **une composante importante et essentielle du tissu économique de la Province de Namur**. L'enjeu pour les entreprises est de faire évoluer leur offre, de s'adapter pour répondre aux besoins des consommateurs qui tiennent de plus en plus compte des critères écologiques et souhaitent intégrer une démarche de développement durable dans leurs projets de construction, ainsi que de favoriser la logique des circuits courts.

L'éco-construction prend aujourd'hui une place de plus en plus prépondérante dans l'ensemble de la filière construction et les perspectives de débouchés pour les entreprises qui s'inscriront résolument dans cette dynamique et s'orienteront vers de nouveaux marchés sont importantes. Le BEP souhaite accompagner les entreprises de la filière dans cette démarche.

Les activités soutenues se situeront à différents niveaux tels que la construction en bois, les activités liées à la production de matières premières (ex: l'utilisation de matériaux recyclés comme moyen d'isolation, l'utilisation d'essences de bois indigène), les activités liées à la conception et la fabrication de nouveaux produits ainsi que les services liés à l'amélioration des consommations énergétiques.

Parallèlement, de plus en plus d'entreprises souhaitent diversifier leurs activités en se lançant dans la production, la transformation et la commercialisation en circuits courts. Le BEP en collaboration avec le [cluster Eco-construction](#) souhaite accompagner les entreprises dans la structuration, la coordination et la mise en place de ce modèle.

Economie touristique

Face à la croissance du tourisme international et aux changements importants dans les attentes des clientèles cibles, les entreprises de la filière de **l'économie touristique se doivent de faire évoluer leur offre en se calquant sur les nouveaux comportements des consommateurs** (recherche d'une expérience personnalisée de qualité, retour vers la nature ou l'authenticité, course au meilleur prix,...). Nous vivons dans une société de connexion. L'impact du numérique doit également être pris en compte dans l'évolution de l'offre.

Les entreprises de cette filière doivent donc innover et professionnaliser la gestion, la communication et la commercialisation de leur offre.

Les actions menées par le BEP viseront à répondre à ces nouveaux défis avec les différentes composantes des entreprises de la filière dont le maillage se révèle encore plus indispensable que dans toute autre filière.

Santé

L'ensemble du secteur de la santé est aujourd'hui en profonde mutation. L'Europe est effectivement confrontée à de nouveaux défis liés aux évolutions démographiques, sociologiques ou encore technologiques. Cette évolution crée de facto de **nouvelles opportunités de marché pour nos entreprises** dans des domaines aussi divers que variés, tels que l'alimentation (aliments, ...), les soins (tourisme médical, textiles intelligents, télémédecine, hygiène, ...), le service à la personne (sécurité, capteurs de chutes, télésurveillance, ...) ou encore, la mise au point de nouvelles techniques ou technologies (e-wealth, culture in vitro, pro-biotiques, bio marqueurs, méthodes de diagnostics, ...). Le développement du parc Crealys® permet d'attirer bon nombre d'entreprises de ce secteur.

Ainsi les actions menées viseront les entreprises actives dans ces secteurs.

Environnement

Cette filière s'appuie sur les perspectives de développement de **nouvelles opportunités de marchés** qui émergent dans des domaines tels que:

- le traitement des eaux et des sols,
- la protection de l'environnement,
- la gestion de déchets et recyclage,
- les matériaux biosourcés,
- les énergies renouvelables.

Pourront être concernés par les actions menées : des bureaux d'étude, de production de services ou de biens,... ou dans les domaines cités ci-avant.

Au delà des entreprises accompagnées dans cette filière, la thématique de l'environnement est transversale. Elle est abordée dans l'accompagnement des entreprises, tous secteurs confondus.

Les actions d'animation économique collectives

Au travers des différentes actions citées ci-dessous, les actions d'animation collectives organisées en 2015 auront pour objectifs de :

- répondre de manière collective à des besoins identifiés au sein de plusieurs entreprises accompagnées et permettre de favoriser entre elles les échanges d'expérience et les processus de cocréation;
- sensibiliser les créateurs et entreprises en croissance aux nouveaux enjeux en lien avec l'actualité socio-économique et le monde de l'entreprise;
- booster l'innovation et l'internationalisation des entreprises namuroises;
- participer à l'animation économique du territoire en partenariat avec les acteurs locaux et favoriser le networking.

Animations spécifiques aux filières

Au vu des enjeux et caractéristiques de chaque filière tels que décrits dans la rubrique "[les filières accompagnées](#)", les actions suivantes seront organisées en 2015 :

Filière Agro-Alimentaire

- Workshops dans le cadre de Foodista
- Ateliers orientés circuits courts

Filière TIC

- Participation au [Mobile World Congress](#) - Barcelone

Filière Environnement

- Workshops en économie circulaire
- Ateliers sur l'économie de la fonctionnalité
- Salon Récup'ère - Namur

Filière Economie touristique

- Stimulation et professionnalisation de l'offre touristique via les "Agents numériques du territoire"

Filière industries créatives et culturelles

- Mise sur pied d'un Pedagogomix (mixte de compétences et de profils chargés, en un laps de temps, de réfléchir et développer de nouveaux produits et services en lien avec la thématique de l'enseignement) en collaboration avec le monde enseignant namurois
- Organisation de différents ateliers, conférences et moments de networking dans le cadre du KIKK (en lien avec le TRAKK)
- Atelier sur le prototypage, [les fab labs](#), l'impact du numérique sur les filières (en lien avec le TRAKK, le hub créatif)

Les autres filières (éco-construction, process industriels, santé) seront abordées en 2016.

Formations à la carte

Afin de permettre aux chefs d'entreprise d'accéder à des formations pointues qui correspondent à leurs besoins et au moment où ceux-ci apparaissent, une nouvelle formule de formations à la carte est mise en œuvre.

Celle-ci a été initiée fin 2014 et se module selon une plus grande réactivité face à la demande. Elle se déroule également via de petits groupes d'entreprises de manière à amplifier l'interactivité et l'apprentissage collectif.

Au cours de ces formations à la carte, le contenu est adapté sur-mesure, calqué sur les besoins et attentes formulés par les entreprises. En parallèle, chacune peut progresser sur son propre chemin en implémentant directement le contenu à ses nécessités qui lui sont propres.

En 2015, sont prévus :

- Diverses formations à la carte touchant aux thématiques suivantes (ou d'autres) en fonction des besoins que feront remonter les entreprises :
 - Management innovant
 - Relation client
 - Environnement socio-économique
 - Innovation produit
 - Gestion financière
- L'organisation d'un cycle d'ateliers collectifs en intelligence stratégique (IS) sur la base exclusive des besoins des entrepreneurs souhaitant intégrer au sein de leur société les outils permettant de gérer les veilles sur les enjeux du marché, les concurrents, les technologies etc...

Ces ateliers seront co-organisés avec l'Agence de Stimulation Economique (ASE). L'expert IS du BEP assurera notamment le rôle de fil conducteur dans cette démarche collective.

S'ouvrir aux marchés internationaux

Aider les entreprises à augmenter leur chiffre d'affaires, leur taille, accéder à un marché à plus forte croissance, répartir les risques sur plusieurs marchés sont autant de raisons qu'a le BEP d'aider les entreprises à s'internationaliser.

A cette fin, un travail collaboratif est mis en place avec le réseau [Enterprise Europe Network](#), [Wallonia.be Export Investment](#) et les pôles et clusters.

La stratégie visée est de capitaliser sur les contacts déjà établis avec certaines régions du monde tout en restant en veille sur l'évolution des marchés et perspectives nouvelles pour le tissu namurois.

Sont ainsi plus particulièrement visés :

- Les zones frontalières ;
- Les pays d'Europe centrale et orientale (Pologne, Estonie, Roumanie) ;
- D'autres zones de l'Union européenne, identifiées notamment par les rencontres B2B organisées par Enterprise Europe Network ;
- Les pays hors Union Européenne : Canada, Brésil, ASEAN, Afrique centrale (RDC).

En 2015, les thématiques liées au projet Namur Innovative City Lab et au développement de la ville intelligente seront mises en avant.

Les actions suivantes sont programmées pour 2015:

- **Pays de l'ASEAN** : celles-ci s'appuieront sur le **Welcome Office ASEAN**, inauguré fin 2013.
- **Brésil** : Depuis 2013, des contacts fructueux ont été établis au Brésil. L'organisation par l'AWEX d'une mission princière en 2015 permettra de prolonger les liens et de les renforcer avec les entreprises qui y ont entrepris des démarches export.
- **Québec** : Dans la suite logique de la mission préparatoire réalisée fin août 2014, un suivi de mission sera réalisé en 2015 dans les secteurs des TIC et des industries culturelles et créatives. Des ponts seront également établis concernant le TRAKK, le hub créatif et la thématique de la Smart City.
- **Estonie** : une mission économique dans les Pays Baltes sera organisée en collaboration avec l'AWEX.
- **Italie** : Dans le cadre de l'exposition universelle à Milan, une action économique sera mise en place.
- **Luxembourg** : Organisation de journées de contact Eco-construction/Bois, en suivi du séminaire organisé en 2013 en collaboration avec la CCILB (Chambre de Commerce et d'Industrie de Libramont).

Par ailleurs, la promotion des entreprises namuroises à l'export se fera également via :

- **Le Mobile World Congres** - Salon des TIC - Barcelone : Organisation d'une bourse de partenariats centrée sur les TIC, en partenariat avec l'Awex et l'Infopôle Cluster TIC.
- **Le Wood2Build** : Salon du Bois - Namur - Organisation d'un B2B en collaboration avec EEN.

Des **séminaires orientés "export"** seront déclinés en liaison avec les missions à l'exportation.

Le BEP poursuivra par ailleurs sa **politique envers les néo-exportateurs** afin de les soutenir dans leurs efforts à l'internationalisation (helpdesk export et accompagnement spécifique).

Enfin, le BEP continuera à veiller au développement transfrontalier, en partenariat avec les Ardennes françaises mais aussi via les pays limitrophes.

Favoriser le networking entre entreprises

Le **networking** et la mise en réseau de manière plus globale permettent aux entreprises de nouer des partenariats, qu'ils soient temporaires ou sur le long terme, au niveau commercial, technique logistique ou autre. Le partenariat peut revêtir deux formes : **aléatoire** lors de rencontres non programmées ou **organisé** lors de B2B.

A cette fin, diverses actions sont mises en œuvre avec les **Clubs d'entreprises et les [ADL](#)** notamment.

Parmi les futures actions, on peut noter:

- Participation au Salon [Entreprendre en Wallonie](#) et au Salon Entreprendre à Bruxelles ;
- Organisation des Alfes, les prix économiques de la Province de Namur ;
- Evènement au sein de différents Clubs d'entreprises (Floreffe, Mariembourg et Walcourt, Sambreville) ;
- Dîner tournant du C2P (Club des 2 Provinces), du GEG (Groupement des Entreprises de Gembloux), de Promandenne et du CEFER (Club des Entreprises de Fernelmont) ;
- Evènement Idealys (Club des entreprises de Crealys®), GREPAN (Club des Entreprises de Naninne) et GEROCH (Club des Entreprises de Rochefort).

Le BEP va continuer à travailler en réseau avec un groupe de chefs d'entreprises dynamiques afin de co-créeer ses services. Cette tâche est essentielle car elle coïncide avec une nouvelle programmation des fonds européens et de nouveaux projets dont les orientations majeures ont été initiées avec eux et grâce à eux. En 2015, il s'agira d'étudier avec eux la meilleure manière de les implémenter.

Innovation

L'**innovation** est plus que jamais au coeur de l'activité économique. Elle prend différentes formes parmi lesquelles :

- l'innovation par les usages ;
- le management innovant ;
- l'économie créative ;
- l'économie circulaire.

En 2015, le BEP va mettre sur pied, en collaboration avec différents partenaires selon les thématiques, des workshops et animations dédiées à chacune des innovations précitées.

- Management Innovant :

Sur sa lancées de 2014, le BEP va continuer à accompagner les chefs d'entreprise en recherche d'un nouveau mode de leadership créatif, axé sur la participation, la co-création et l'implication plus forte du personnel.

- Economie créative et innovation par les usages :

L'innovation est importante : elle permet de se différencier par rapport à la concurrence, de faire progresser ses produits ou services et de se démarquer. Mais elle a un coût, en énergie dépensée, en R&D, en investissement, etc.

Afin de permettre au plus grand nombre d'innover tout en réduisant les risques et coûts liés, le BEP va mettre à disposition des entreprises, des espaces aménagés et équipés spécifiquement en vue de favoriser la créativité et l'innovation :

Au travers du TRAKK, hub créatif namurois :

- **Creative Lab** : salle d'idéation permettant l'organisation de séances de créativité, de workshops et de formation, également lieu de co-création entre utilisateurs, entreprises et experts.
- **Fab Lab** : ateliers de fabrication où toute personne peut expérimenter et fabriquer tous types d'objets. Celui-ci permettra aux entreprises namuroises de fabriquer en petite série de manière à ensuite tester leurs nouveaux produits auprès de clients lambda et recueillir leurs commentaires. Grâce à ceux-ci elles pourront effectuer les rectificatifs qui s'imposent avant de lancer la production définitive, à plus large échelle.

Au travers du Smart Gastronomy Lab : Living Lab dédié à l'agro-alimentaire qui regroupe plusieurs publics, universitaires, publics, privés, entreprises, associations, acteurs individuels, avec comme objectif de tester "grandeur nature" des services, outils ou nouveaux usages dans le secteur agroalimentaire.

L'objectif est de favoriser le développement, la création et la mutation du territoire namurois vers l'économie créative grâce à l'**innovation ouverte**, l'**hybridation transdisciplinaire** et l'**intelligence collective**.

- Economie circulaire

En collaboration avec l'[ASE](#), le BEP mettra sur pied un accompagnement et des animations collectives à destination des entreprises afin de les aider à devenir plus sobres en carbone, énergie, ressources. Ces workshops leur permettront également de réfléchir la création de produits et services innovants responsables en limitant les déchets.

Création d'entreprises

Pour les créateurs d'entreprise, le BEP prévoit plusieurs actions :

- **BEProdigious** : Concours destiné à booster la créativité et l'esprit d'entreprendre de jeunes étudiants namurois du supérieur en lien avec Nino, le Salon de l'Innovation. Celui-ci sera amplifié grâce aux collaborations toujours plus nombreuses qui se nouent avec les Hautes Ecoles et Universités namuroises.
- [NEC](#) - Namur Entrepreneurship Center : les candidats entrepreneurs bénéficieront d'un programme d'accompagnement collectif, favorisant une dynamique de co-création de leur projet autour du Business Model Canvas (BMC), en lien avec les espaces de co-création et de prototypage rapide existant par ailleurs (TRAKK). Ils bénéficieront également d'un accompagnement individuel sur mesure, en matière d'intelligence stratégique et de construction de leur projet.
- **Job's Day** : organisation en plusieurs endroits de la Province de Namur de rencontres entre étudiants/chercheurs d'emploi et entrepreneurs.

L'intelligence stratégique

L'intelligence stratégique (IS) est une démarche managériale qui permet d'anticiper les évolutions du marché et de rester compétitif en prenant les bonnes décisions plutôt que de subir ces évolutions et leurs conséquences. Le BEP propose d'intensifier ses actions en intelligence stratégique.

Une approche innovante de l'intelligence stratégique

Pour une entreprise, il s'agit plus précisément de transformer les informations en connaissances actionnables afin d'améliorer sa position concurrentielle, de protéger son patrimoine et d'influencer son environnement. Pour ce faire, il est nécessaire d'engager une réflexion stratégique sur son environnement pertinent, sa position réelle, ses objectifs, l'écart entre les deux et les moyens de les combler. Pour être efficace, la démarche d'IS doit être intégrée à cette réflexion et orienté par elle.

C'est pourquoi, sur la base de la feuille de route contractée entre une entreprise et le conseiller d'entreprises, le service IS proposera un accompagnement personnalisé et spécialisé. Un diagnostic complémentaire permettra d'identifier les actions précises et poussées en IS à mettre en œuvre en fonction de leur degré de priorité.

Les actions en IS à destination des entreprises namuroises s'orienteront sur 4 axes :

- Analyse concurrentielle ;
- Analyse de marché ;
- Analyse des tendances clés ;
- [Accompagnement collectif](#).

Les actions en intelligence stratégique

L'analyse concurrentielle

Cette analyse a pour objectif de positionner l'entreprise cliente en fonction de son environnement concurrentiel sous différents angles : technologiques, communication, stratégie de développement, facteurs de différenciation, nouveaux entrants, etc.).

Les résultats de l'analyse permettront au décideur de se rendre compte de l'avancée concurrentielle et d'orienter sa stratégie vers de nouveaux modes de communication, vers de nouveaux marchés potentiels non encore exploités par ailleurs.

L'analyse de marché

Il s'agit d'éclairer l'entreprise sur :

- ses clients, les produits de substitution, les attentes et les tendances, les évolutions technologiques, l'évolution des coûts de l'énergie,...
- les nouveaux segments porteurs sur lesquels elle pourrait se positionner pour valoriser au mieux ses actifs et ses savoir-faire.

L'analyse des tendances clés

Il s'agit de mettre en perspective les impacts des tendances clés sur l'entreprise.

Les tendances ont le pouvoir de limiter ou au contraire de favoriser l'innovation. D'une part, il est absolument nécessaire d'identifier les freins potentiels dus aux facteurs réglementaires, environnementaux, etc. D'autre part, les tendances peuvent révéler des opportunités et/ou être une véritable source d'inspiration.

Le coaching des entreprises namuroises

Le BEP s'inscrit pleinement dans le cadre stratégique de l'animation économique défini par la Wallonie

dans la volonté de spécialisation des métiers et des opérateurs en fonction des entreprises ciblées et de leurs besoins.

La mission du BEP cible principalement deux types d'entreprises :

- les créateurs ou entreprises en croissance en termes de valeur ajoutée et d'emplois développant des projets innovants et ayant des perspectives d'internationalisation de leurs activités;
- les porteurs de projets, producteurs, entrepreneurs s'inscrivant dans une dynamique de valorisation des circuits courts.

Sur la base d'un ciblage précis de ces entreprises et d'une dynamique de prospection active, il s'agit de leur proposer un encadrement stratégique, contractualisé.

Cibler et prospecter les entreprises

Afin de s'inscrire dans le cadre stratégique wallon de l'animation économique et de proposer des offres d'accompagnement aux entreprises ou créateurs à potentiel de développement, un programme spécifique de communication et de prospection sera mis en place vers les entreprises cibles :

- renforcement des compétences des gestionnaires de portefeuille clients en matière de démarchage clients ;
- développement des supports de présentation des services d'accompagnement aux entreprises ;
- identification sur la base d'outils wallons, des entreprises "cibles" ;
- établissement d'un programme de prospection ;
- réalisation d'un tableau de bord de suivi.

Une centaine d'entreprises seront prospectées chaque année.

Chaque conseiller d'entreprise est amené à gérer un portefeuille de +/-10 à 15 entreprises actives dans [les filières](#).

Contractualisation avec le portefeuille clients

Après avoir pris connaissance des projets de l'entreprise et établi un diagnostic 360°, le conseiller élabore avec l'entreprise un programme d'actions définissant les services et supports nécessaires pour favoriser la croissance de celle-ci et le développement de ses projets d'innovation.

Le suivi et la mise en œuvre du plan d'actions fait l'objet d'un contrat de collaboration entre l'entreprise concernée et le BEP.

Le contrat cadre la mission du BEP en termes de contenu de l'intervention, de timing, de nombre de jours de prestation, de livrables ainsi que les contributions d'organismes tiers à la réalisation de la mission. Chacune des parties s'engage pour la bonne réalisation de la mission définie.

L'objectif en 2015 est de poursuivre et d'amplifier la **contractualisation avec les entreprises**. Les offres de services qui leur seront proposées en matière d'animations collectives seront intégrées dans ces contrats de collaboration.

Ils concerneront les entreprises à potentiel de développement et les entreprises s'inscrivant dans des logiques de circuits courts.

Proposer un accompagnement stratégique

La mission de conseiller d'entreprises consiste à offrir un **service d'accompagnement stratégique personnalisé** en fonction des besoins de l'entreprise.

L'approche se décline comme suit:

- réalisation d'un diagnostic 360° et identification des scénarii de développement ;
- suivi de la mise en œuvre du programme d'actions dans la durée ;
- accompagnement dans les matières liées à des "spécialisations" du BEP ;
- mise en relation avec d'autres outils wallons (publics ou privés).

La mise en œuvre du programme d'actions et les services de soutien aux entreprises sont réalisées tantôt par les **conseillers généralistes**, tantôt par les **conseillers spécialisés** du BEP. Ceux-ci interviennent dans les matières suivantes:

- **Internationalisation**: approfondissement du diagnostic de base et réalisation d'un "check-up international", élaboration d'une stratégie d'internationalisation ;
- **Finance**: mise en place d'outils d'aide à la décision et au suivi de l'impact de la mise en œuvre de projets d'innovation/d'internationalisation sur la structure des coûts et des revenus ;
- **Innovation dans le management**: mise en place de modèles organisationnels qui favorisent l'innovation continue et l'agilité opérationnelle (empowerment, dynamique collaborative etc.) ;
- **Innovation produit/service par les usages et développement client**: favoriser l'idéation, l'émergence de nouveaux produits/services à partir de méthodes de co-création participatives centrées sur l'utilisateur, le client final ;
- **Economie circulaire** : sensibiliser les entreprises à l'économie circulaire et l'économie de la fonctionnalité via des ateliers collectifs et le développement de méthodologies d'accompagnement de projets d'entreprises.

Le conseiller est le référent de l'entreprise pour la mise en œuvre de ses projets de développement. Cependant, des synergies sont établies entre le BEP et ses partenaires afin que l'entreprise puisse bénéficier de l'expertise d'organismes tiers.

Parallèlement à l'approche individuelle de l'entreprise et à l'accompagnement, le BEP souhaite favoriser la rencontre et la création d'une culture de collaboration des entreprises entre elles pour leur permettre de tisser des synergies et de développer des projets d'innovation communs.

Renforcer le partenariat avec d'autres organismes d'accompagnement

En Province de Namur, sous l'égide de la Wallonie, Namur Synergie coordonne la mise en œuvre des fonds structurels européens consacrés aux actions d'animation économique.

Gérée par le BEP, **Namur Synergie fédère les opérateurs majeurs** travaillant à l'échelle de la province : [UCM](#), [CCI Connect](#), [Namur Invest](#) (via [NADIR](#)) et le BEP.

Dès 2015, dans le cadre de la nouvelle programmation des fonds structurels européens, Namur Synergie évoluera vers un rôle de **plateforme opérationnelle** afin d'articuler et d'optimiser les actions, moyens et spécialisations des opérateurs au bénéfice des entreprises namuroises ciblées.

Par ailleurs, au niveau wallon, des partenariats existent entre le BEP et une série d'opérateurs actifs dans les services d'accompagnement aux entreprises. Chaque organisme a un rôle défini et les limites d'interventions de chacun sont précisément fixées. Ces partenariats sont formalisés par des conventions.

Dans le cadre du service de coaching, le BEP analyse les projets et accompagne l'entreprise ou le porteur dans le développement de ses idées. Le cas échéant, en fonction de la nature des besoins, il active les partenariats utiles. Son rôle est également de coordonner l'ensemble des prestations de chaque organisme afin de couvrir au maximum les besoins de l'entreprise.

Favoriser l'approche territoriale de l'accompagnement

Le BEP poursuit l'intégration d'une réflexion territoriale dans la détection des entreprises accompagnées et ce en lien avec la stratégie de développement économique et territorial pour la Province.

En 2015, deux dynamiques seront plus spécifiquement renforcées sur les zones en reconversion industrielle.

Sambreville :

Suite à la fermeture de grands donneurs d'ordre (Saint-Gobain Glass, Sekurit,...), les PME actives dans la sous-traitance sont fortement impactées. Ces PME bénéficient de connaissances pointues et d'un personnel qualifié. L'objectif du BEP est de les accompagner et de les aider à se diversifier en matière de services proposés et de détection de nouveaux marchés. Un programme d'actions spécifiques sera mis en place:

- détection des tendances du marché,
- état des lieux de l'offre de service,
- accompagnement des entreprises dans leurs réflexions stratégiques, recherche de nouveaux marchés,
- mise en place d'un concept de portage de projet afin d'accompagner le dirigeant dans ses démarches.

Arrondissement de Philippeville :

Dans le même ordre d'idée que pour Sambreville, le BEP souhaite redynamiser la région de l'arrondissement de Philippeville. Pour ce faire, il s'est associé à des acteurs locaux particulièrement actifs en Entre-Sambre et Meuse afin de mettre sur pied ces différents projets. Ces acteurs sont : l'asbl CODEF, l'asbl Carrefour et le Centre Culturel Régional. Ceux-ci pourront s'appuyer à leur tour sur des relais locaux afin d'amplifier leurs actions.

Ces projets visent à dynamiser l'économie de la région sur le long terme via différents canaux :

- Ateliers pratiques de mise à l'emploi ;
- Ateliers d'insertion formation emploi ;
- Viroinval, Inclusion sociale de personnes fragilisées ;
- Créavité.

Le projet Créavité est plus particulièrement mis en oeuvre par le BEP. Il est consacré à la formation des enseignants et du personnel d'encadrement des élèves. Objectif : les aider à mieux cerner l'entrepreneuriat et ses atouts, les faire percoler auprès des élèves et de leurs parents, touchant ainsi par rayonnement toute une région en décrochage entrepreneurial. Le BEP travaillera en synergie et en collaboration étroite avec ces partenaires afin de :

- faire bénéficier les publics visés des formations et accompagnements mis en place et
- relancer l'entrepreneuriat durable.

L'attraction des investisseurs

Les nouvelles disponibilités foncières viabilisées sur les zones d'activité économique feront l'objet, en 2015, d'une promotion intensive dans le cadre de la politique d'attraction d'investisseurs.

Gérer les centres d'accueil des parcs

L'implémentation d'outils de gestion des dossiers d'entreprises sera effective en 2015 :

- La plateforme de services en ligne opérationnelle depuis 2014 au bénéfice des entreprises implantées dans les parcs d'activité économique permet une traçabilité de leurs requêtes. Elle fera l'objet d'une analyse afin de déterminer quels usages sont les plus pertinents (bâtiments relais, réservation de salles de réunion, adaptation de la signalétique, questions techniques, demandes particulières,...).
- Le processus de vente des parcelles dans les parcs d'activité économique sera intégré dans un outil transversal aux départements du BEP, allant du dépôt des demandes d'implantation des entreprises jusqu'à la signature des actes, tout en générant automatiquement l'ensemble des pièces utiles lors des différentes étapes.

Gérer les parcs, équipements thématiques et nouveaux espaces de travail

Dans une logique de cohérence entre la dynamisation des [filières](#) d'activités prioritaires pour la Province et l'attraction d'entreprises, une complémentarité plus forte est initiée entre les services et se traduit par des actions clés:

- **Dynamisation du site internet www.invest-in-namur.be et accentuation de l'utilisation de nouveaux modes de communication** dans le cadre de la politique de promotion des parcs. L'objectif est d'assurer la promotion globale de l'image de notre territoire et plus particulièrement des parcs à thèmes [CrealyS®](#), [Ecolys®](#), [Mecalys®](#) selon leurs spécificités ;
- **Participation du BEP à des salons spécialisés sectoriels** comme le [Mipim](#) ou [Bois et Habitat](#) pour assurer la visibilité des opportunités d'implantation sur le territoire namurois ;
- **Consolidation de [SPoW](#)** (Science Parks of Wallonia), au départ de [CrealyS®](#), en l'intégrant dans la politique régionale via la future Agence pour l'entreprise et l'innovation ([AEI](#)), et européenne via la division Europe de l'International Association of Science Parks.
- **Mise en valeur des incubateurs et élaboration de nouveaux projets d'incubateurs:**
 - L'offre d'hébergement disponible dans le hall-relais de Saint-Eugénie Food is Life, et dédiée à des entreprises startups du domaine agroalimentaire, constitue le volet « infrastructure » d'un projet plus vaste. Intitulé WAL pour Wallonia Agro-

industry Lab, il vise à offrir un point d'entrée unique aux entreprises et porteurs de projet du domaine concerné en Wallonie. Il comporte également un volet ([PIASA](#)) de mise en relation structurée avec l'ensemble des compétences et infrastructures de recherche universitaires disponibles en Wallonie. L'ensemble du projet sera coordonné par le pôle de compétitivité WAGRALIM basé à Créalys®.

La mise en œuvre de ce projet en 2015 permettra ainsi au BEP de s'inscrire dans des canaux spécifiques favorisant le succès de son incubateur spécialisé.

- L'extension du hall-relais de Sainte-Eugénie est également envisagée.
- L'étude de conception de l'incubateur écoconstruction et le centre de services à Ecolys® sont au programme.
- L'incubateur créé dans le cadre du projet lié au Namur Innovative City Lab démarrera également en 2015 (TRAKK).
- **Mise à disposition de nouveaux types d'espaces de travail** : en phase avec les modèles de management innovant, la nouvelle organisation du travail et les nouveaux besoins exprimés par les entrepreneurs :
 - Le [Smart Work Center](#) à Crealys®: simplification du fonctionnement du centre en réseau au niveau wallon et belge, avec une priorité sur la promotion des espaces ;
 - L'espace de [coworking](#) ;
 - Les possibilités alternatives pour augmenter le nombre d'espaces flexibles dans la Province de Namur seront analysées.
- **Gestion du Welcome Office ASEAN à Crealys®** : en partenariat avec l'[AWEX](#), l'[UNamur](#) et [Gembloux Agro Bio-Tech](#) et le consultant désigné qui propose des services d'encadrement à l'export et d'accueil des investisseurs potentiels provenant des pays de l'ASEAN ;
- **Animation des entreprises des parcs** au départ des Clubs d'entreprises (en particulier Idealys pour les parcs Ecolys® et Crealys®, le Grepan, le Cefer, PromAndenne,...).

Accueillir des entreprises dans les parcs, en zones urbaines et rurales

Plusieurs **nouveaux espaces** de développement seront mis à disposition des investisseurs en 2015:

- Offre de **location** dans les hall-relais de Mecalys® et de Beauraing, en plus des halls récemment inaugurés sur la Province à Mettet et Ciney, ainsi que des nouveaux modules du centre d'entreprises Regain à Créalys ;
- Offre des nouveaux **parcs d'activité économique** de Beauraing, La Houssaie (Andenne), Ciney, Havelange,...

En vue d'optimiser l'offre en faveur des candidats investisseurs "à valeur ajoutée", le BEP continuera à assurer :

- **une sélectivité accrue des dossiers d'investissement** dans nos parcs d'activité économique, en partenariat avec les autres départements du BEP (renforcer les actes, concevoir les parcs d'activité selon les objectifs d'attraction, tenir compte des contraintes techniques pour orienter les implantations,...) ;
- **une connexion étroite avec les promoteurs de centres d'affaires et de biens industriels** dans le but de développer des bâtiments répondant aux besoins des investisseurs, en phase avec les besoins des industries agro-alimentaires, biotech,...

Développer des projets environnementaux

Les actions prévues en 2015 toucheront :

- Le développement de projets communs avec [Palme](#) France en Wallonie autour du développement durable dans les parcs d'activité économique (aménagement, économie circulaire,...) ;
- Le suivi avec les entreprises des pistes évoquées dans les études du **projet Eco-zoning sur [Ecolys](#)** ;
- Le maintien de la **certification ISO 14001 sur [Crealys](#)** basée entre autres sur un programme d'actions annuel et une approche de plan environnemental sur [Ecolys](#) ;
- L'étude de solutions supplémentaires de **mobilité** comme l'élargissement du concept de MobiParcs, repris par le TEC sur [Crealys](#) en 2014, au parc d'activité économique de Fernelmont ou l'installation de bornes pour véhicules électriques dans les parcs d'activité économique via un réseau.

Cibler les prospects à attirer en Province de Namur

En 2015, le BEP entamera une **étude visant à déterminer les priorités parmi les entreprises à attirer en province de Namur** (secteurs les plus intéressants pour la productivité spatiale des parcs d'activité économique,...), afin de consolider le tissu économique existant, en cohérence avec les filières prioritaires du territoire. Cette étude menée en partenariat avec les acteurs compétents comme l'AWEX, les pôles de compétitivité, la Sogepa, l'AEI (Agence de l'entreprise et de l'innovation) et notamment en s'appuyant sur les ressources universitaires.

BEP Développement Territorial

Les constats

- La dynamique d'un territoire s'appuie sur l'activité de multiples acteurs tant publics que privés. L'enjeu principal du BEP est de faciliter et d'accompagner ces initiatives afin de **contribuer au devenir attractif d'un territoire commun**.
- **Les enjeux territoriaux sont multiples** : démographie (croissance et vieillissement de la population), climat et énergie (respect des engagements wallons), compétitivité et attractivité économique du territoire, cohésion sociale (notamment la réponse aux besoins en logements et en équipements) et mobilité (améliorer la fluidité du réseau et l'efficacité des transports en commun).
- Face à ces défis, la Wallonie a mené une **réforme du Code de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine**.
- Dans ce contexte où les outils d'aménagement du territoire évoluent d'une dimension réglementaire vers des outils d'orientation, il est essentiel pour notre territoire de **poursuivre la construction d'une vision stratégique du développement économique et territorial** en intégrant les spécificités des 38 territoires communaux.
- Vu les réflexions régionales de structuration du territoire wallon par la polarisation de territoires centraux urbains ou ruraux, il est essentiel de **démarquer le territoire lotharingien**, dans lequel l'espace namurois joue une articulation majeure, notamment par ses parcs d'activité économique, son économie résidentielle et son potentiel touristique.
- Les matières du développement territorial se complexifient et les Villes et Communes sont parfois isolées face aux impératifs régionaux et à la mise en œuvre locale des mesures. Elles recherchent donc **un ensemblier qui leur assure une vision globale et analytique** de la problématique à l'échelle d'un projet de bâtiment, de quartier, de village ou de ville ou d'un territoire plus vaste.
- Le modèle de la **Smart City** se développe dans de multiples territoires. Ce modèle de territoire intelligent repose notamment sur l'innovation, la mobilité durable, l'implication des citoyens et une adaptation des services publics. Le besoin s'exprime de créer les conditions adéquates à l'émergence de ce modèle sur le territoire namurois.
- Le territoire namurois ne bénéficie pas suffisamment de certains **programmes européens**. Le nouveau cadre budgétaire 2014-2020 a permis de déposer la candidature de **nouveaux projets ambitieux et novateurs (FEDER)**. Il reste également d'autres opportunités pour les communes namuroises et leurs associations. Le BEP, grâce à sa bonne connaissance des spécificités et mécanismes européens, accompagnera les porteurs de projets qui s'inscrivent dans ce nouveau cadre budgétaire et dans les programmes qui en découleront.

Les objectifs

- **Des espaces pour l'activité économique :**
 - Développer et équiper des parcs adaptés au tissu économique régional, provincial et local.
 - Mettre à disposition des entreprises 500 hectares de parcs d'activité économique entre 2010 et 2020.
- **Une stratégie territoriale coordonnée et ambitieuse :**
 - Anticiper les besoins à moyen terme en nouveaux espaces pour l'activité économique : localisation et typologie de nouveaux parcs d'activité économique et d'espaces de coworking.
 - Poursuivre la construction d'une stratégie commune de développement territorial de l'espace provincial namurois.
 - Accompagner les territoires dans leur positionnement global ou sectoriel au sein de la Wallonie et de l'Europe en menant des études stratégiques communales et supracommunales.
- **Des projets réalistes pour le développement local :**
 - Faciliter le développement des communes en inscrivant le territoire namurois dans les démarches de partenariats régionaux et européens en se positionnant en tant qu'interlocuteur privilégié pour la sensibilisation, le montage et l'accompagnement de projets.
 - Concrétiser les projets dans le cadre du partenariat renforcé avec la Province, les communes et autres collectivités locales en se positionnant comme assistant à maîtrise d'ouvrage tout au long du projet.
 - Accompagner les projets de mise en valeur des atouts territoriaux tant naturels, que culturels, architecturaux ou vivants du territoire provincial afin d'amplifier la visibilité et l'attractivité du namurois au sein de l'espace wallon par le développement de la qualité de ses centres urbains ou de son espace rural.
 - Permettre et encourager la réhabilitation de sites désaffectés.
 - Apporter une expertise spécifique pour les projets relatifs aux aînés.
 - Développer et renforcer l'assistance aux collectivités locales dans leur gestion énergétique.
- **Une dynamique territoriale intelligente et innovante :**
 - Anticiper les besoins, structurer notre connaissance et renforcer nos collaborations sur le thème de la Smart City.
 - Sensibiliser les communes, les citoyens et les autres partenaires.
 - Accompagner les Communes dans la mise en place de projets innovants.
 - Améliorer encore nos espaces d'activité (parcs et bâtiments).
- **Une animation territoriale proche des Communes et des citoyens :**
 - Comprendre et vulgariser l'Europe.
 - Promouvoir les projets namurois.
 - Dynamiser les échanges et les transferts d'expériences qui visent à répondre aux objectifs "Wallonie bas carbone".

- Informer les villes et communes dans le domaine de l'aménagement du territoire en particulier les enjeux spécifiques du [CoDT](#), dont l'évolution annoncée dans la Déclaration de politique régionale sera suivie attentivement.

Les indicateurs

Activité économique

- nombre d'hectares reconnus pour de **nouveaux parcs d'activité économique** : 20
- nombre d'hectares de **parcs d'activité économique à disposition des entreprises** : 8
- nombre de m² de **hall-relais à disposition des entreprises** : 600

Stratégie

- nombre de **communes accompagnées** : 38

Projets

- nombre de **communes accompagnées** : 38
- nombre de projets communaux en cours :
 - **Urbanisme** : 30
 - **Mise en valeur des ressources** : 10
 - **Assistance à maîtrise d'ouvrage / auteur de projet** : 40
 - **Sites désaffectés** : 2
 - **Energie** : 1
- nombre de **projets communaux conventionnés en 2015** : 20
- nombre de **projets communaux finalisés en 2015** : 20
- nombre d'**acteurs non communaux accompagnés** : 5

Animation territoriale

- nombre de **manifestations collectives organisées** : 3
- nombre de **participants** : 200
- nombre d'**actions de sensibilisation à l'Europe** : 10
- nombre de **jeunes sensibilisés à la problématique européenne** : 150

Des espaces pour l'activité économique

Le BEP dispose de 33 parcs d'activité économique (PAE), 29 halls-relais/centres d'entreprises, un Smart Work Center, deux parcs thématiques : Ecolys®, dédié à l'éco-construction et Crealys®, le parc scientifique de la province de Namur. Soit

1.410 hectares qui hébergent 1.085 entreprises et 14.950 travailleurs.

Le taux de saturation actuel des parcs est de 90 % pour les zones équipées.

Le parc Mecalys®, après l'aboutissement de procédures urbanistiques et les travaux d'équipement et de bâtiments prévus en 2015, viendra compléter cette offre.

Objectifs qualitatifs et quantitatifs

L'aménagement de nouveaux parcs d'activité économique participe au renforcement de la position stratégique du territoire namurois dans l'espace économique wallon.

La conception des nouveaux équipements s'intègre à l'environnement local et aux évolutions économiques et sociétales : notamment en maintenant **un bon équilibre entre montant de l'investissement/qualité du parc/besoin des entreprises et des citoyens.**

Les objectifs quantitatifs sont les suivants :

- **Phase de procédure administrative d'aménagement du territoire :**
 - Réalisé : 176 hectares
 - Objectif pour 2014-2015 : 220 hectares
- **Phase d'équipement :**
 - Réalisé : 88 hectares
 - Objectifs pour 2014-2015 : 96 hectares

En 2015, le BEP poursuit sa **collaboration avec l'association française [Palme](#)** qui constitue un réseau d'échanges précieux pour améliorer qualitativement l'aménagement des parcs d'activité économique. Le BEP compte organiser, avec le soutien de Palme, des formations et visites d'expérience afin de s'inspirer de ce qui se fait de mieux et d'anticiper les évolutions futures, de manière à ce que les aménagements des parcs correspondent aux besoins du tissu économique local. La création d'une entité "Palme-Wallonie" est à l'étude en 2015.

Par ailleurs, l'analyse menée sur l'identification de sites potentiels pour la création de zones d'activité économique sera poursuivie, notamment dans le cadre de futurs appels à projets régionaux. Une étude prospective sur l'aménagement des parcs sera également réalisée, tant sur les aspects énergétiques (réseau de chaleur, géothermie, biomasse,...) que sur les besoins spécifiques des acteurs de l'économie circulaire et de l'économie de la fonctionnalité.

Parcs d'intérêt suprarégional et thématiques

La thématisation de parcs d'activité économique permet d'accueillir des entreprises spécialisées en un "pôle" ainsi constitué. L'aménagement du parc de même que les services et l'animation économique qui y sont développés permettent de faciliter et d'amplifier **la synergie des entreprises autour d'un même thème**.

Le rayon d'action de ces parcs thématiques dépasse le territoire régional.

Les nouveaux espaces en phase de conception urbanistique sont :

- **L'extension du parc de Crealys®** (55 hectares) : en attente de l'arrêté ministériel de révision du plan de secteur ;
- **L'extension du parc de Ciney-Biron** (51 hectares) : adoption provisoire du PCA en 2015. Une étude particulière sur le positionnement sera également menée ;
- **Le futur parc de Bouge**, dont la délimitation, le secteur d'activité « santé » et le positionnement global ont été abordés en 2014 avec la Ville de Namur. 2015 sera l'occasion d'affiner ce travail et d'entamer la réalisation des documents urbanistiques.

Parcs d'intérêt régional

Leur rayon d'action dépasse en général le territoire namurois et peut dépasser l'espace régional.

Les zones en projet concernées sont :

- En phase de conception urbanistique :
 - **Extension du parc de Rochefort** (21 hectares) : arrêté ministériel de révision du plan de secteur attendu pour 2015 ;
 - **Extension du parc de Mariembourg** (45 hectares) : arrêté ministériel de révision du plan de secteur attendu pour 2015. Les infrastructures d'accès et d'égouttage principal pourront également être étudiées en cas de décision favorable sur le projet déposé dans le cadre de l'appel à projet FEDER ;
 - **Extension du parc de Walcourt** (13 hectares) : adoption définitive du PCA début 2015 et études techniques d'équipement ;
 - **Extension du parc de Sombreffe - Keumié** (27 hectares) : dossier de demande de révision en 2015 ;
 - **Philippeville** : identification de sites potentiels complémentaires aux développements actuellement à l'étude.
- En phase d'équipement :
 - **Beuraing** - (35 hectares) : finalisation des travaux de la phase 1 (voirie et impétrants) ;

- **Fernelmont - Noville-les-Bois** verra la fin de la mise en œuvre des aménagements verts de la zone tampon côté village ainsi que l'aménagement de l'espace vert central en 2015. La valorisation complète de l'espace inscrit dans le périmètre de reconnaissance est également à l'étude.

Parcs d'intérêt supra-local

Localisés dans ou à proximité d'un pôle urbain ou non, sur un axe de développement prioritaire ou secondaire, les parcs d'intérêt supra-local desservent plusieurs localités ou communes.

Les parcs concernés sont :

- En phase de conception urbanistique :
 - **Extension de Mettet** (7 hectares) : arrêté ministériel de révision du plan de secteur attendu pour 2015 ;
 - **Onhaye - Anthée** (8 hectares) : adoption provisoire du PCAR fin 2015 ;
 - **Yvoir** (7 hectares) : adoption définitive du RUE en 2015 ;
- **Extension du parc d'Assesse** (14 hectares) : examen de faisabilité en 2015 ;
- **Sambreville** (10 hectares) : dans le cadre de l'appel à projet FEDER, le projet **DynaSambre** de reconversion du site Saint-Gobain Sekurit a été déposé. En cas de décision gouvernementale positive, il sera étudié pour une mise en œuvre durant la période de programmation.
- En phase d'équipement :
- **La Houssaie (10 ha - Andenne)**: Finalisation des travaux d'équipement du parc en impétrants.

Zones d'intérêt local

Ces projets permettent soit le développement économique d'un territoire qui n'accueille pas encore de parc d'activité, comme les zones rurales, soit un développement de taille plus réduite ou au sein d'un tissu urbain. Le rayonnement est principalement local.

Il s'agit de :

- En phase de conception urbanistique :
 - **Bièvre Les Fontaines** (15 hectares) : révision partielle du PCA n°1 : dossier de demande de révision en 2015 ;
- **Florennes** (3 hectares) : dossier de reconnaissance économique en 2015 ;
- **Extension de Gedinne** (5 hectares) : adoption définitive fin 2015 ;
- **Ohey** (12 hectares) : analyse de localisation et initiation de la procédure en coordination avec le SSC ;

- **Profondeville** (5 hectares) : dossier de demande de révision fin 2015 ;
 - **Vresse-sur-Semois - Nafraiture** (4,5 hectares) : suivi du dossier suite au recours introduit par la Commune contre la décision ministérielle refusant la révision du plan de secteur ;
 - **Fosses-la-Ville** (10 hectares) : analyse en 2015.
- En phase d'équipement :
- **Havelange** (8 hectares) : acquisition et réalisation des travaux de voirie et d'égouttage ainsi que la pose des impétrants.

Requalification des parcs existants

Dans le cadre de l'appel à projet "redynamisation" lancé par le cabinet du Ministre wallon de l'Economie en 2013, une subvention a été octroyée pour les parcs suivants :

- **Walcourt** ;
- **Fernelmont** ;
- **Ciney-Biron** ;
- **Gembloux-Sauvenière**.

Les travaux qui concernent la remise en état des voiries, le relighting de l'éclairage ainsi que le renforcement des télécoms sont programmés en 2015.

Crealy[®], parc scientifique

[Crealy[®]](#), certifié ISO 14001, est spécialisé dans les sciences du vivant, les technologies de l'information et de la communication et une thématique sous-jacente, la gestion de la qualité, et ce, en fonction des compétences scientifiques existantes sur le territoire namurois, sans exclure d'autres secteurs intéressants.

Une extension de Crealy[®] (55 hectares) est en phase de conception urbanistique et en attente d'un arrêté ministériel.

Le **parc Crealy[®]** fera l'objet d'un équipement visant à mettre en œuvre un tronçon d'égout séparatif entre la rue Louis Genonceaux et le déversoir d'orage existant rue Saucin mais également la création d'un chemin piéton et d'aménagements paysagers sur le Business Center 3.

Enfin, l'objectif pour 2015 est de lancer **un nouveau marché de promotion pour la troisième partie du Business Center** (en connexion avec le parking nouvellement créé).

Ecolys®, parc dédié à l'éco-construction

Plus qu'un parc généraliste, [Ecolys®](#) est un lieu d'attractivité pour les entreprises attentives au développement durable et actives dans le secteur de l'éco-construction et toute entreprise classique qui adopte un mode de management respectueux de l'environnement et atteste dans sa construction et sa gestion d'un réel souci de développement durable (énergie, mobilité, déchets,...).

En ce qui concerne l'équipement du parc, la valorisation de la **zone sud** (18 hectares) acquise en 2012 en bordure sud de la zone est prévue en 2015. Les travaux d'équipements (voirie et égouttage) seront initiés.

La réalisation d'une **liaison piétonne** est prévue en 2015.

Une **intégration paysagère et des aménagements environnementaux** internes au parc et aux parcelles des entreprises seront réalisés afin de préserver la biodiversité et le maillage écologique du parc. La fin des aménagements paysagers ainsi que la pose d'une sculpture sur le rond-point d'entrée du parc seront réalisées en 2015.

Concernant les constructions de bâtiment d'accueil, un marché de service sera lancé en vue de désigner l'auteur de projet pour la construction du **projet @Ipha** comprenant un **hall relais de 5 modules et d'un centre de services innovants et durables**, tous deux implantés dans la zone de service. Les travaux devraient débuter fin 2015. Ce projet devrait faire l'objet d'un cofinancement FEDER.

Mecalys®, parc dédié à la filière process industriel

En phase d'équipement, le **parc Mecalys®** (45 hectares) situé à Petit-Waret sur les communes d'Andenne et de Fernelmont est dédié à la filière process industriel.

Les travaux qui se terminent en 2015 concernent la réalisation de la phase 1 et de la phase 2 (voirie et impétrants) ainsi que la sécurisation de la sortie d'autoroute numéro 9, via la mise en œuvre de deux nouveaux giratoires. Des aménagements paysagers et la pose d'une sculpture sur le rond-point d'entrée du parc seront réalisés.

Les bâtiments relais et l'inventaire des bureaux

Bâtiments relais :

Afin d'accueillir des entreprises naissantes, l'offre en bâtiment relais sera étoffée en 2015 dans différents parcs d'activité.

Quatre nouveaux bâtiments seront étudiés et/ou mis en chantier durant l'année :

- Dans le cadre de l'appel à projet FEDER, à **Sambreville** l'étude de l'extension de « **Sainte-Eugénie** » sera lancée : la construction d'un nouveau hall-relais de six cellules (trois bureaux, trois ateliers) dans la zone nouvellement équipée en partenariat avec la plateforme interuniversitaire [PIASA](#) complètera le hall relais inauguré en 2014. Une sculpture sera posée sur le rond-point d'entrée du parc en 2015.
- La construction d'un autre bâtiment relais déposé dans le cadre du projet FEDER **DynaSambre** pourrait également être étudié. Il est situé à proximité de CréaSambre, en entrée du futur parc et porte sur 3 modules.
- **A Beauraing** : finalisation de la construction du deuxième bâtiment de deux modules dans la zone de services du nouveau parc d'activité économique. Des aménagements paysagers seront également réalisés.
- **A Ciney** : rénovation d'une partie du bâtiment du centre de tri de Biron en espaces bureaux pour la création d'un centre d'entreprises.
- Enfin, à **Namur**, le BEP portera le projet de rénovation de l'ancienne salle de sports des facultés Notre-Dame de la Paix, en vue d'y héberger un hub créatif, appelé TRAKK, également déposé dans le cadre de l'appel à projets FEDER. Un marché de service sera lancé début 2015 en vue de désigner l'auteur de projet. Les travaux devraient débuter début 2016.

Inventaire des bureaux :

Dans le cadre du développement de Namur, Capitale de la Wallonie, le BEP a réalisé depuis 2011 un inventaire des disponibilités foncières en matière de bureaux dans le centre-ville et le grand Namur.

En 2013, l'inventaire a été étendu à d'autres centres villes plus périphériques du territoire provincial.

Ce document, mis à jour semestriellement, permet d'alimenter la base de données du département Développement Economique.

Une stratégie territoriale coordonnée et ambitieuse

Le territoire namurois se développe sur base de cinq écosystèmes :

Namur-capitale, l'axe E411, la Basse-Sambre, l'axe N5, la région de Beauraing, qui sont en interrelation entre eux et avec les territoires voisins.

L'action du BEP vise à dynamiser cette structure en favorisant l'émergence de stratégies locales coordonnées.

Poursuivre la construction d'une stratégie commune de développement territorial de l'espace provincial namurois

1. Une structure spatiale pour l'espace provincial

La participation du BEP aux travaux relatifs à la révision du Schéma de Développement de l'Espace Régional a abouti à **la définition d'une position sur la structure spatiale du territoire provincial** qui est partagée par un grand nombre des Villes et Communes namuroises. L'idée étant également d'**anticiper la gestion de la croissance démographique** qui s'annonce et de ses impacts, notamment sur le logement.

L'objectif pour 2015 est de poursuivre la définition de cette position dans le cadre de l'actualisation du [SDER](#) et en parallèle dans l'approche opérationnelle du [CoDT](#). En effet, dans ce contexte où les outils d'aménagement du territoire évoluent d'une dimension réglementaire vers des outils d'orientation, il est essentiel pour notre territoire de poursuivre la construction d'une vision stratégique du développement économique et territorial en intégrant les spécificités des 38 territoires communaux.

2. Espace régional et relations internationales

Les relations avec les territoires limitrophes se poursuivent pour le développement de stratégies communes et cohérentes.

Vu les réflexions régionales de structuration du territoire wallon par la polarisation de territoires centraux urbains ou ruraux, il est essentiel **de démarquer le territoire lotharingien**, dans lequel l'espace namurois joue une articulation majeure, notamment par ses parcs d'activité économique et son économie résidentielle en plein développement.

Au-delà des relations avec les voisins régionaux, le contexte frontalier est également porteur de synergies et de projets communs. Le BEP veillera à entamer une collaboration ponctuelle avec les acteurs de ces territoires frontaliers.

Accompagner les territoires dans leur positionnement global ou sectoriel au sein de la Wallonie et de l'Europe par des stratégies communales et supra communales cohérentes

1. Stratégie de développement supracommunal

L'Entre-Sambre et Meuse est une région en difficulté à laquelle le BEP souhaite apporter une attention particulière. La population y est vieillissante (moins de 20% de la population a moins de 20 ans), le taux de chômage élevé (plus de 20%) et les demandeurs d'emploi sont peu scolarisés. Face à ces constats, le BEP compte mener en 2015 une réflexion sur le territoire, en collaboration avec les acteurs locaux des secteurs économique, social, culturel, associatif et de l'enseignement, de manière à établir un plan d'actions pour le développement de cette région.

2. Développement communal et projet de ville

L'élaboration d'un plan d'action communal peut être global (schéma de structure, projet de ville, étude prospective,...) ou sectoriel (tourisme, ruralité, énergie, smart city,...).

L'objectif du BEP est de participer à l'élaboration de tels documents afin d'apporter son expertise dans les domaines du développement économique, de l'aménagement du territoire et du tourisme.

En 2015, les **Programmes Communaux de Développement Rural** (PCDR) qui pourront être déposés à la Région concernent les communes d'Assesse, Floreffe, Hamois et Fernelmont.

L'objectif est aussi d'accompagner d'autres communes dans la définition de leur **stratégie locale**. Dans le cadre du projet FEDER de Dinant, un nouveau canevas de service a été défini en vue de réaliser un **projet de territoire**. Ce projet de territoire vise à proposer une vision globale du territoire en prenant en compte de manière transversale les différentes politiques sectorielles. D'une part, il définit une stratégie d'ensemble pour atteindre des finalités précises, il permet de se « projeter » dans l'avenir, et d'autre part, il contient également un programme qui renvoie à une série d'actions à mener afin de concrétiser cette stratégie. Les acteurs locaux, les forces vives ainsi que la population sont parties prenantes dans l'élaboration de ce projet de territoire. Pour sa bonne mise en application et sa réussite, un projet de territoire ne peut se concevoir sans la réalisation d'un marketing territorial qui vise la préservation et/ou la valorisation des atouts du territoire.

3. Quartier et périmètre à densifier (Périmètre U)

Les études de stratégie communale s'intègrent également dans le développement de vastes quartiers ou projets communaux qui nécessitent une vision d'ensemble structurée. Actuellement une telle étude a été menée en 2014 pour le quartier d'Anton à Andenne.

Des études globales sont envisagées (notamment dans le cadre d'une revitalisation urbaine à Dinant et d'un masterplan à Sambreville). La mission du BEP porte sur l'accompagnement pour activer les outils urbanistiques appropriés (**Programme de développement Urbain**) et un soutien dans le caractère opérationnel du montage (ingénierie de projet).

Des projets réalistes répondant aux besoins de développement local

En tant que partenaire privilégié des villes et communes namuroises, le BEP facilite le développement de projets, tant dans le cadre de programmes d'actions communautaires, de coopération territoriale et des Fonds structurels, qu'en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage et d'auteur de projet, pour des travaux concernant les bâtiments publics, la réhabilitation de sites, la requalification de centres urbains ou d'espaces ruraux, ou encore en matière d'efficacité énergétique des bâtiments.

Faciliter le développement des communes en inscrivant le territoire namurois dans des démarches de partenariats régionaux et européens

1. Cadre budgétaire européen

Le cadre budgétaire européen de la période 2014-2020 vient de prendre effet et les premiers appels à projets relatifs aux fonds structurels **FEDER** ont été lancés.

En 2014, le BEP a proposé des projets novateurs et ambitieux pour son territoire. Dès lors, l'année 2015 et les suivantes seront consacrées à la mise en œuvre et au suivi des projets qui auront été retenus par le Gouvernement wallon dans le cadre de cet appel à projets.

Outre le suivi de ces projets, 2015 sera également une année charnière pour le BEP avec le lancement des appels **FEADER** dédiés au développement rural et aux appels **Interreg** de coopération territoriale.

Vu l'importance de ces enjeux pour notre territoire, le BEP consacrera du temps et de l'énergie au dépôt de projets ambitieux dans le cadre de ces nouveaux appels.

2. Actions dans le cadre des opportunités offertes par les programmes européens

Le BEP suit plus précisément les grands types de programmes européens répondant aux besoins du territoire namurois et couvrant des matières intéressant plus spécifiquement les Communes et leurs partenaires locaux, tels que la culture, l'environnement, l'énergie, la citoyenneté et l'éducation.

En 2015, le BEP va continuer à détecter le maximum d'opportunités. Grâce à sa proximité avec les Communes et à une bonne connaissance de leurs projets, le BEP pourra anticiper des projets/propositions de partenariats susceptibles de répondre aux besoins d'une Commune.

En outre, [les services en ligne des programmes européens](#) seront mis à jour pour proposer, aux collectivités locales et à leurs associations, des idées de projets principalement dans les thématiques choisies.

L'objectif du BEP est de **faciliter le montage de projets en assurant l'accès aux informations relatives aux subventions européennes** et donc accroître l'intérêt des porteurs de projets potentiels pour solliciter un accompagnement personnalisé, taillé à leur besoin, proposé par Europe Direct.

Concrètement, cet accompagnement pourra se traduire par de l'information sur les modalités d'octroi des subventions européennes, la diffusion d'appels à projet ou à partenariat, un accompagnement dans la réflexion sur leur candidature, leur recherche de partenaires, la rédaction de leur dossier, etc.

3. Opportunités offertes par la Wallonie

La Wallonie propose des opportunités de cofinancement de projets spécifiques. En 2014, la poursuite du service de conseil aux Villes et Communes pour saisir efficacement ces opportunités reste un objectif important du BEP.

Conseils et expertises dans le cadre de procédures urbanistiques

1. Plan communal d'aménagement (PCA)

Le PCA précise et complète le plan de secteur. Dans certains cas, afin de répondre à des besoins dont l'impact, les enjeux et les incidences peuvent être rencontrés par un aménagement local, il peut réviser le plan de secteur en modifiant les affectations de celui-ci.

Voici les projets sur lesquels le BEP travaillera en 2015:

- **Andenne :**
 - Nouvelle école à Namêche : adoption définitive
 - Andenelle Ouest : en cours d'élaboration
 - Seilles « Les Roseurs » : poursuite de l'étude
 - Andenne « Centre-ville » : adoption provisoire
- **Beauraing :**
 - Winenne : adoption provisoire et définitive
 - Zone d'activité économique de Gozin : en attente de l'arrêté ministériel de révision
- **Bièvre :**
 - PCA du Centre : adoption définitive
- **Ciney :**
 - Ronveaux : adotion provisoire et définitive

- Saint Quentin : poursuite de l'étude
- **Dinant :**
 - Wespin : étude préalable
- **Fosses-la-Ville :**
 - Château Winson : adoption définitive
- **Philippeville :**
 - La Calamine : avant-projet
- **Sambreville :**
 - Révision du PPA n°5 d'Auvelais
- **Viroinval :**
 - Tienne du Loret : adoption provisoire
- **Yvoir :**
 - PCA "Le Launois" : adoption définitive
- **Plan Habitat Permanent :**
 - Accompagnement du BEP dans les Communes concernées

2. Rapport urbanistique et environnemental (RUE)

Ce document d'orientation exprime, pour toute partie du territoire communal qu'il couvre, les options d'aménagement et de développement durable.

- **Andenne :**
 - Anton : suivi étude de faisabilité
- **Gedinne :**
 - Vencimont : finalisation

3. Permis d'urbanisation et réflexion urbanistique

Ces études de composition urbanistique visent à procéder à l'urbanisation d'un bien par la construction de bâtiments destinés principalement à l'habitation.

Ils s'attacheront à proposer une urbanisation globale et cohérente, intégrant prioritairement les questions essentielles d'aménagement : l'adéquation des fonctions, l'accessibilité, la densité, l'aménagement des espaces publics, l'implantation des bâtiments, ... Ils concernent en 2015:

- **Hamois :** Natoye La Gozée

Assistance à maîtrise d'ouvrage

Les communes font de plus en plus souvent appel aux services du BEP pour les **accompagner dans le montage et la réalisation de projets de bâtiments publics ou dans la valorisation de potentiel foncier publics**.

Afin de répondre à cette demande croissante, le BEP se positionne comme interlocuteur privilégié des communes namuroises pour la concrétisation de leurs projets en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Ces missions techniques reposent sur l'expertise du BEP en matière de développement territorial, d'urbanisme, de construction et de gestion de la filière énergie.

Elle sera renforcée en 2015 avec une expertise encore plus poussée sur le **montage de projets public-privé** et sur le **caractère opérationnel de l'accompagnement** au regard des moyens régionaux disponibles.

Le BEP peut ainsi proposer un service adapté en fonction des besoins des collectivités locales allant d'une étude de faisabilité pour les prévisions budgétaires communales à la concrétisation réelle des projets.

Les projets pour 2015 :

- **Beauraing :**
 - Place de Seurre : réception provisoire des travaux
 - Voie lente zone d'activité économique : dossier d'urbanisme et suivi chantier
- **Ciney :**
 - Établissement Bastin : réception provisoire des travaux
 - Arsenal des pompiers : suivi du chantier et réception provisoire des travaux
 - Rue du Condroz : début du chantier
 - Ancien cinéma Caméo - SAR : travaux de démolition
- **Dinant :**
 - Hôtel de Ville - réorganisation des services : poursuite de l'assistance
- **Floreffe :**
 - Halls de voiries - construction d'un nouveau hall : suivi du chantier
- **Fosses-la-Ville :**
 - Château Winson : Lancement du marché de travaux et début des travaux
- **Gembloux :**
 - Nouvelle administration communale : réception provisoire des travaux
 - Centre Culturel : programmation
- **Hamois :**
 - Extension BC Natoye : 2ème phase du chantier
- **Jemeppe-sur-Sambre :**
 - Crèche, peinture : programmation, conseil sur passation de marché et cahier des charges

- Salles communales, peinture : programmation, conseil sur passation de marché et cahier des charges
- Terrain de foot, sécurisation : programmation, conseil sur passation de marché et cahier des charges
- **Mettet :**
 - Abbaye de Brogne : suivi de l'étude technique d'aménagement
- **Namur :**
 - Espace Rogier : lancement du marché de conception et réalisation
- **Sambreville :**
 - Caserne des pompiers : suivi du chantier
- **Province de Namur :**
 - Maison administrative : lancement du marché de conception et réalisation
 - Maison de la Culture : lancement du marché de conception et réalisation
 - Ecole du feu : suivi du chantier
- **Rochefort :**
 - Extension du hall sportif de Jemelle: programmation

Apporter une expertise spécifique pour les projets relatifs aux aînés

Avec une structure de la population dans laquelle la part des **aînés** est en croissance, l'accompagnement des communes dans les projets spécifiques à cette matière sera renforcé.

Trois actions spécifiques seront menées en 2015 :

1. Dresser le bilan de l'offre et de la demande sur le territoire provincial

Une synthèse des informations existantes sera menée pour synthétiser à l'échelle provinciale l'offre résidentielle actuelle pour les aînés, les besoins et les tendances générales. Un benchmarking des initiatives actuelles en Belgique et dans les pays limitrophes sera réalisé. Une veille particulière sera également menée sur le sujet tant en ce qui concerne les normes relatives aux constructions que sur les solutions territoriales innovantes pour les aînés.

2. Identifier les enjeux communaux pour les aînés et promouvoir les solutions innovantes

Le BEP se mettra à disposition des communes pour réaliser une analyse spécifique du territoire communal centrée sur la problématique des aînés : analyse démographique, infrastructure d'accueil, espace public, plate forme d'information, services de mobilité,...

L'accompagnement pourra également porter sur la recherche de solutions intermédiaires entre le domicile et la maison : résidences-services, habitats partagés, etc.

Le BEP agira alors comme assistant à maîtrise d'ouvrage.

3. Informer les communes

Ces différentes actions feront l'objet d'informations des Communes et d'échange d'expériences.

Accompagner les projets de mise en valeur des atouts territoriaux et Permettre et encourager la réhabilitation de sites désaffectés

1. Redynamisation de cœur de ville/village

En 2015, le BEP participera à la mise en place opérationnelle des plans qualité villes-villages qui permettent d'améliorer tant la qualité du cadre de vie que la qualité des prestations et des services offerts aux touristes.

2. Aménagement de l'espace public

L'aménagement des espaces publics permet de redonner de la place au centre-ville et de le valoriser. Il permet d'améliorer le cadre de vie des habitants et d'éviter les chancres.

- Walcourt - valorisation de la Basilique Saint-Materne et de son trésor : suivi mission d'étude avec l'auteur de projet
- Beauraing aménagement du centre-ville : suivi mission d'étude avec l'auteur de projet

"Namur au fil de l'eau" fait partie des projets qui permettent de valoriser les cours d'eau de la Province de Namur. Le projet consiste à identifier les endroits à fort potentiel afin d'y implanter des équipements touristiques comme du mobilier urbain, d'y créer des lieux conviviaux, etc. afin de permettre une animation des quais (présence d'artistes, d'œuvres d'art, de spectacles, de performances,...).

3. RAVeL et signalétique touristique

L'attention est portée sur l'aménagement du RAVeL. Cet aménagement est une réelle opportunité de développement touristique pour les communes traversées. La valorisation touristique de celui-ci permet de maximiser son pouvoir attractif et par conséquent d'augmenter les retombées économiques sur la zone.

- Ardennes Namuroises : dossier demande de subvention
- Fosses-la-Ville : liaison vers Aiseau-Presles
- RAVeL Rops : placement des panneaux en lien avec l'artiste

Par ailleurs, le BEP sera attentif aux initiatives locales visant à promouvoir le vélo dans la province et à l'accompagnement de celles-ci dans le montage de leur projet.

4. Rénovation urbaine

La rénovation urbaine a pour ambition de tenter de fournir une réponse aux situations urbaines dégradées, tant d'un point de vue urbanistique que socio-économique. Généralement, l'opération vise à redynamiser un quartier en déclin grâce à un projet global d'urbanisme regroupant dans une vision d'ensemble plusieurs interventions concernant tant le bâti que les espaces publics.

5. Revitalisation urbaine

L'opération de revitalisation urbaine se caractérise par la mise en œuvre d'une convention associant la commune et le secteur privé.

L'objectif principal d'une opération de revitalisation urbaine apparaît à la lecture de l'article 172 du CWATUPE qui stipule que : "l'opération de revitalisation urbaine est une action visant, à l'intérieur d'un périmètre défini, l'amélioration et le développement intégré de l'habitat, en ce compris les fonctions de commerce et de service, par la mise en œuvre de conventions associant la commune et le secteur privé."

Seule la commune de Dinant est concernée en 2015 par une opération de revitalisation urbaine.

6. Agir sur le devenir opérationnel des zones Habitat Permanent

Le territoire namurois est le plus touché par la problématique de l'Habitat Permanent (domiciliation de personnes dans d'anciens équipements touristiques).

Treize Communes namuroises ont signé une convention avec la Direction Interdépartementale d'Intégration et de Cohésion Sociale.

Le BEP soutient et aide les Communes concernées en développant leur stratégie opérationnelle pour la requalification de ces sites.

7. S'inscrire dans la politique régionale de réhabilitation

La gestion du territoire communal comprend la requalification de friches peu qualitatives dans le paysage.

Le BEP s'inscrit pleinement dans la politique régionale d'assainissement et de réhabilitation de sites désaffectés et **assiste les communes dans leur maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement des sites.**

Pour 2015, les sites suivants sont concernés :

SAR (Site à réaménager):

- Le camping des Respes à Denée (Anhée) : chantier

SRPE (Sites de réhabilitation paysagère et environnementale) :

- Réhabilitation de la gare d'Olloy à Viroinval : réception définitive des travaux
- Ferme du Moulin à Cerfontaine : marché de travaux

Par ailleurs, si le **projet FEDER DynaSambre** est accepté, une action complète de requalification du site Sekurit à Sambreville sera réalisée durant la période de programmation, en vue d'y créer un nouveau parc d'activité économique.

8. Participer à la dépollution de sites

Pour les sites reconnus comme pollués, le BEP collabore avec la [Spaque](#) (organisme habilité pour la dépollution de sites) pour requalifier des sites en vue de projets bien précis (activité économique, logements,...).

Dans le cadre du plan Marshall 2.Vert, un dossier de dépollution, en vue de sa réaffectation en zone d'activité économique, est mené prioritairement à Sambreville, à savoir le site de Sainte-Eugénie (dans la continuité du parc récemment créé sur l'ancien charbonnage).

Développer et renforcer l'assistance aux collectivités locales dans leur gestion énergétique

1. Analyser l'enveloppe d'un bâtiment (audit énergétique)

Cet audit permet de réaliser l'analyse complète de l'enveloppe du bâtiment (calcul du K), corps de chauffe, production d'eau chaude sanitaire,... Ceci afin de dégager des pistes d'amélioration en chiffrant le coût permettant de connaître le retour sur investissement des actions.

2. Favoriser l'efficacité énergétique des Communes

Le BEP développe et propose aux Communes **un service d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser leurs travaux relatifs à l'efficacité énergétique**, ainsi qu'une assistance pour le montage de dossiers UREBA (Utilisation Rationnelle de l'Énergie dans les Bâtiments).

En outre, dans le cadre de la mise en place des crédits parallèles, le champ d'application des crédits à taux zéro a été étendu aux travaux d'amélioration énergétique.

Afin d'aider au mieux les Communes dans la gestion de leur patrimoine, le BEP diversifie ses services en capitalisant sur une expérience pilote réalisée avec la Commune de Fernelmont. Le BEP peut élaborer avec la Commune le plan d'actions de sa politique énergétique. Cette démarche se veut participative et globale (actions publiques mais également conseils d'actions

pour le citoyen). La participation du BEP dans le cadre du « Championnat des Energies renouvelables » initiée en 2013 est un point de départ utile pour assurer la diffusion des réalisations et les transferts d'expériences.

C'est dans cette optique que le projet **FEDER Namur Territoire Bas-Carbone** a été déposé. En cas d'acceptation de ce projet, le BEP pourra établir dans un premier temps les plans d'action en faveur de l'énergie durable et dresser le bilan des émissions (bilan carbone) de toutes les Communes namuroises. Il en découlera les actions principales à mettre en œuvre et le suivi de ces actions. Objectif : réaliser une carte des bilans des émissions pour toute la Province de Namur. Dans le cadre du projet, le BEP devient Coordinateur de la Convention des Maires. Il a un rôle stratégique.

Après la programmation, le BEP continuera les actions mises en place et continuera à renforcer ces actions envers les Communes qui sont déjà actuellement ses partenaires privilégiés.

3. Diffuser l'expérience relative à la thermographie aérienne infrarouge

La thermographie est un moyen efficace et rapide pour obtenir rapidement un constat de la déperdition énergétique des bâtiments par l'extérieur.

30% des déperditions de chaleur sont localisées en toiture. L'audit thermographique permet donc de réaliser une carte complète du territoire d'une commune montrant les déperditions de toitures servant de premier outil de diagnostic.

Au cours de l'hiver 2012-2013, le BEP a mené, en partenariat avec la société Walphot, le premier exemple wallon de thermographie aérienne dans les Communes d'Andenne et de Fernelmont.

Les résultats de cette analyse seront accessibles à tous les citoyens de l'entité concernée.

La participation citoyenne de volontaires prêts à effectuer différentes mesures de température lors du survol de leur habitation, a permis d'établir une clef d'interprétation sur le degré d'isolation.

Cet audit permet, en complément à la thermographie aérienne, de réaliser le diagnostic des déperditions de l'enveloppe extérieure d'un bâtiment (châssis, portes, murs,...) afin de connaître ses faiblesses. Le BEP réalisera une campagne de thermographie sur certains bâtiments communaux.

4. Réfléchir à la possibilité de faire profiter les communes de l'expérience de Facility Management

Le BEP a lancé en 2012 un marché de Facility Management pour le compte de BEP Expansion Economique. Attribué en 2013 et mis en œuvre, il permet une meilleure rationalisation de la gestion technique des bâtiments.

Sur base de cette première expérience d'externalisation, le BEP a initié en 2014 une information à ses Communes adhérentes sur l'intérêt de la démarche. En effet, vu le patrimoine communal important (bâtiments administratifs, techniques, écoles, CPAS, ...), ce type de marché pourrait non seulement **simplifier le fonctionnement interne communal mais également permettre une réduction des charges financières** vu l'économie d'échelle qu'il implique. Cette information sera poursuivie en 2015 et complétée le cas échéant par une assistance à la mise en place du système (lancement de marché,...).

Une dynamique territoriale intelligente et innovante

Acteur incontournable du développement économique, le BEP s'engage dans l'émergence du modèle "Smart Cities" pour le territoire provincial.

Ce modèle repose sur 6 composantes :

1. Une économie intelligente, soit en l'occurrence innovante, entrepreneuriale, productive et internationale ;
2. une mobilité facilitée et fluide, avec des transports accessibles, modernes, innovants et durables (information et gestion en temps réel) ;
3. l'intérêt pour les questions environnementales et la durabilité énergétique (Smart Grids et gestion décentralisée) ;
4. des habitants qualifiés (creative class), divers (cosmopolitisme et diversité sociale) et engagés dans leur communauté ;
5. une grande qualité de vie en termes de culture, de santé, de sécurité et d'éducation ;
6. une administration efficace, transparente et ambitieuse pour la ville et ses habitants (e-gouvernance, participation et marchés publics).

Le hub créatif namurois (TRAKK) constitue le pilier central dans lequel s'intègrent les actions menées par le BEP, en particulier celles sur les composantes relatives à l'économie intelligente et l'engagement des citoyens dans leur communauté.

Le TRAKK, hub créatif namurois

Le BEP et ses partenaires ont été retenus pour mettre en place une première structure de "hub créatif" à Namur le TRAKK.

Ce projet repose sur 4 axes :

1. Formation en économie créative ;
2. Valorisation de l'économie créative ;
3. Animation du territoire dans une perspective d'économie créative ;
4. Développement international.

En matière de développement territorial c'est principalement dans l'axe 3 que se concentrent les actions.

Le programme prévoit pour emmener le territoire namurois vers cette approche de Smart City l'organisation d'un salon comprenant des formations, de la sensibilisation, de l'idéation, etc., pour un public de mandataires, d'agents techniques, des administrations communales, mais également des citoyens.

Dans ce cadre, le TRAKK travaillera avec différents publics tels que citoyens, collectivités locales, villes, milieux ruraux afin d'avoir un impact sur l'ensemble du territoire et permettre à l'ensemble de la Province de Namur de passer d'une économie traditionnelle à une économie créative.

Ces actions seront amplifiées et pérennisées par l'acceptation du projet FEDER déposé en 2014.

Anticiper les besoins, structurer notre connaissance et renforcer nos collaborations sur le thème de la Smart City

La veille du BEP sur ce sujet (méthodologie, technologie, référence,...) sera structurée et coordonnée afin d'identifier les projets et pratiques de référence et s'inscrire dans une dynamique de réseau et de partenariats internationaux.

Par ailleurs, une réflexion sera menée sur la faisabilité d'une plate-forme d'agrégation des données communales.

Sensibiliser les Communes, les citoyens et les autres partenaires

En complément des actions menées dans le cadre du TRAKK, des actions particulières seront réalisées à l'attention des villes et communes de la Province.

Par exemple, un événement avec les élus et les citoyens sera organisé sur la thématique Smart City via une concertation citoyenne et des actions participatives visant à récolter les projets et les idées innovantes dans toute la Province de Namur.

Une information plus spécifique des administrateurs est également prévue en 2015.

Accompagner les villes et communes dans la mise en place de projets innovants

Le BEP propose un accompagnement des villes et communes qui veulent s'inscrire dans la démarche Smart City.

Des services spécifiques pourront faire l'objet d'une assistance à maîtrise d'ouvrage :

- pour accompagner les communes dans la mise en place d'une "**Stratégie Territoire Intelligent**";
- pour lancer des **marchés particuliers** relatifs par exemple à des applications mobiles spécifiques, l'organisation interne de services, la création de nouveaux sites internet, la mise en place d'une plate-forme spécifique, etc.

Améliorer encore nos espaces d'activité

Une réflexion sera menée en 2015 sur nos parcs d'activité économiques et nos bâtiments afin d'évaluer la pertinence de nouveaux systèmes d'exploitation ou de conception.

Namur Innovative City Lab

Dans le cadre du **projet FEDER "Namur Innovative City Lab"** qui implique différents partenaires (Ville de Namur et son CPAS, Université de Namur, DGO1, DGO2, l'Agence Wallonne des Télécommunications), le BEP s'engagera concrètement dans la dynamique de la Smart City.

Le BEP assumera son rôle de chef de file du projet.

Parallèlement, il poursuivra son accompagnement de la Ville de Namur dans la mise en œuvre de sa stratégie. En effet, consciente de la place importante des nouvelles technologies dans la société d'aujourd'hui et des opportunités qu'elles peuvent offrir au service des citoyens, la Ville de Namur souhaite engager une démarche innovante d'intégration par les pouvoirs publics du numérique dans la construction de la ville et dans ses activités.

L'accompagnement du BEP porte sur la définition d'un plan d'action opérationnel à 5 ans visant à aligner les services de l'administration de la Ville de Namur sur les enjeux du programme « Namur Innovative City Lab », programme qui a pour objectif de mettre en valeur le concept de « Smart Cities ».

Animer le territoire et promouvoir les projets namurois

Le BEP est en réflexion constante sur les services à proposer à ses associés communaux et à développer sur le territoire namurois : faire prendre conscience aux citoyens namurois de l'implication des politiques et décisions européennes sur leur quotidien, via le relais Europe Direct, participer à la visibilité des acteurs namurois et montrer leur dynamisme aux investisseurs, améliorer l'efficacité énergétique et augmenter l'usage des sources d'énergie renouvelable.

Comprendre et vulgariser l'Europe

1. Proposer des animations en milieu scolaire

Des animations sur l'Europe et notamment sur la politique européenne dans divers secteurs seront proposées aux écoles pour leur faire comprendre le fonctionnement de l'Union Européenne.

2. Participer au Salon de l'Education

Les différents relais Europe Direct francophones organisent un stand commun au Salon de l'Education afin de promouvoir les activités d'Europe Direct et ses outils d'information auprès des enseignants et des étudiants renforçant par la même occasion sa visibilité auprès du grand public et en particulier auprès des enseignants et des jeunes.

3. "L'Europe près de chez vous"

L'objectif est d'informer et former les citoyens, les enseignants mais aussi les mandataires communaux, les agents administratifs (gestionnaires de dossiers) au fonctionnement des institutions européennes et en particulier au rôle des institutions européennes au niveau local (implications des décisions et directives européennes au niveau de la gestion communale). Le BEP invitera donc la population namuroise aux journées portes ouvertes organisées par l'ensemble des institutions européennes.

Promouvoir les projets namurois

Afin de promouvoir le développement des projets namurois et rechercher des investisseurs pour des projets urbanistiques et immobiliers concrets, cohérents à l'échelle namuroise et porteurs pour le développement du territoire, le BEP participe à des **salons immobiliers**.

Après avoir, en 2014, emmené une délégation et organisé un séminaire au [Mipim](#) à Cannes, couplé au salon immobilier Realty Brussels, le BEP mettra de nouveau en lumière les projets namurois aux salons bruxellois et cannois en 2015.

Informier les villes et communes

Le BEP poursuivra l'information des Villes et Communes en 2015 principalement pour les matières suivantes :

- l'aménagement du territoire et de l'urbanisme : 2015 devrait être marquée par l'entrée en vigueur du nouveau Code du Développement Territorial (CoDT) qui remplacera le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie (CWATUPE) ;
- l'énergie et la construction durable : en particulier pour diffuser les bonnes pratiques et les échanges d'expérience pour un territoire bas carbone ;
- un territoire intelligent : en organisant des actions vers un public diversifié.

Poursuivre le projet Regain

Le BEP et PALME souhaitent capitaliser autour de la dynamique engendrée par REGAIN, en suscitant la création d'un réseau de partenaires dans l'aire de l'Europe du Nord-Ouest. Dans cette optique, ils envisagent de déposer avec d'autres partenaires européens un projet dans le programme INTERREG V – B Europe du Nord-Ouest.

La thématique centrale de ce projet visera la promotion de territoires d'activités générateurs d'une croissance maîtrisée, socialement inclusive et découplée de la consommation de ressources rares et d'énergie non renouvelable.

Le projet sera bâti sur la promotion par l'exemplarité, via des investissements pilotes de démonstration portés par les gestionnaires de parcs d'activité. Ces pilotes consisteront en rénovation, ou rénovation et extension, de bâtiments d'activité en mettant l'accent sur l'innovation et les démarches d'économie circulaire.

BEP Environnement

Les constats

- «**Produire moins de déchets, acheter mieux et jeter moins, trier plus et valoriser davantage**», BEP Environnement s'inscrit pleinement par ses actions et projets dans les lignes directrices définies par la Wallonie en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers.
- La Wallonie a adopté une liste d'infrastructures (outils de valorisation et de traitement, centres de transfert, parcs à conteneurs, ...) éligibles aux subsides régionaux, sous forme d'annuités remboursables au fur et à mesure de l'amortissement des outils. Alors que les retards de traitement des dossiers ont pour une bonne partie été résorbés, l'enjeu majeur est que **la Wallonie continue à honorer les engagements pris** et donc que **la pérennité des subsides aux infrastructures soit assurée pour les vingt années à venir**. Vu les montants en jeu, si la Wallonie ne dote pas l'Office wallon des Déchets de budgets annuels suffisants pour honorer les engagements pris (y compris en matière de prise en charge des intérêts réels des emprunts, avec un maximum de 5%) et assurer un traitement régulier des dossiers dans des délais raisonnables, les Intercommunales ne pourront plus faire face financièrement et une contribution complémentaire devra être réclamée aux Communes affiliées.
- La même vigilance est de mise en matière de **financement des actions de prévention et de certaines collectes sélectives** (papiers-cartons, organiques, ...). Là aussi, le budget annuel de l'Office doit être en adéquation avec les besoins pour continuer à positionner la Wallonie parmi les meilleurs élèves européens en matière de prévention et tri des déchets.
- Alors que le dernier Plan Wallon des Déchets (Horizon 2010) est arrivé à échéance, la Wallonie a confié certaines études à des bureaux d'études extérieurs, afin de déboucher sur la rédaction d'un **nouveau Plan « Horizon 2020 » de gestion des déchets**. Le BEP sera attentif à ce que le futur Plan intègre les besoins en matières d'infrastructures et de collectes sélectives, y compris leur financement, tout en tenant compte des réalités de terrain et des particularités locales.
- L'optimisation du tri, tant à la source par les citoyens, avant collecte en porte-à-porte ou dépôt au parc à conteneurs, que dans les différents process de traitement industriel, entraîne **une diversité de plus en plus grande des flux de déchets spécifiques à mettre en filière**. Certaines de ces filières sont fortement influencées par le contexte économique et financier morose de ces dernières années, entraînant des fluctuations importantes de coûts, avec un risque d'instabilité du coût global de gestion des déchets, répercuté in fine au citoyen.

Les objectifs

- **Se positionner comme partenaire essentiel des communes et de la Région en matière de prévention et de sensibilisation** en veillant à :
 - développer un programme de prévention à l'échelon intercommunal axé sur les flux prioritaires définis au niveau régional et décliné par public cible ;
 - renforcer ce programme par des actions de prévention qualitatives menées à l'échelon local pour le compte des communes nous mandatant ;
 - soutenir le réemploi, par l'élaboration de partenariats structurés et durables ;
 - développer des actions de sensibilisation cohérentes et à valeur ajoutée pour différents publics cibles (les enfants, les jeunes, les publics fragilisés, ...) en privilégiant la collaboration avec des professionnels de terrain ;
 - diversifier son action en matière de propreté publique pour soutenir et accompagner les Communes dans leurs campagnes de lutte contre les incivilités et les déchets sauvages ;
 - répondre à tout appel à projet destiné à trouver d'autres sources de financement pour mener à bien les projets, tout en faisant face à la diminution du budget régional alloué à la prévention.
- **Assurer sur l'ensemble du territoire un service de collecte multi-filières et un réseau de parcs à conteneurs performants** selon les principes suivants :
 - respect du principe du « pollueur-payeur » ainsi que de la hiérarchie européenne en matière de gestion des déchets ;
 - diversification des collectes sélectives et détection et mise en place de nouvelles filières de valorisation-matière ;
 - optimisation des transports et des circuits de collecte, dans une optique environnementale et économique.
- **Poursuivre, en propre ou en partenariat, le développement d'un réseau performant d'outils de valorisation et de traitement**, adaptés à chaque flux de déchets collectés, axé sur les principes de proximité et de pérennité.
- **Etudier**, dans le cadre d'une veille permanente sur les nouveaux procédés et l'émergence de nouvelles filières, **la faisabilité technique et économique d'opérationnaliser de nouvelles filières dans le namurois**.
- **Assurer dans ce cadre une gestion immobilière des sites de BEP Environnement** intégrant les évolutions de la réglementation environnementale et des besoins de l'exploitation.
- **Assurer un service public de qualité** vis-à-vis des Communes, en proposant un service efficient de gestion des déchets ménagers.
- **Proposer une expertise et offre de services aux Communes** en les assistant en matière de gestion des déchets communaux, audit de conformité environnementale, réhabilitation d'anciens dépotoirs, gestion de sols pollués ou projets d'énergie renouvelable.

Les indicateurs

- **Production de déchets par habitant** : 535 kg/an/habitant
- **Recyclage** : 54 % du gisement global des déchets
- **Compostage/biométhanisation** : 16 % du gisement global des déchets
- **Valorisation énergétique** : 28 % du gisement global des déchets
- **Mise en CET (Centre d'enfouissement technique) directe** : 2 % du gisement global des déchets
- **Nombre de personnes sensibilisées** : 40.000 personnes (hors campagnes TV, toutes-boîtes, ...)

Se positionner comme partenaire incontournable en matière de prévention et de sensibilisation

Pour se positionner comme partenaire en matière de sensibilisation, le BEP veut :

Développer un programme de prévention à l'échelon intercommunal axé sur les flux prioritaires définis par la Wallonie ;

Renforcer ce programme par des actions de prévention menées à l'échelon local pour le compte des communes nous mandatant ;

Diversifier son action en matière de propreté publique ;

Soutenir les différents services de BEP Environnement par une communication de proximité et engageante.

Poursuite de la formation des professionnels en tant que relais de la prévention et du tri

En 2014, 13 formations à la gestion des déchets ont été données à près de 400 aides familiales ainsi qu'à une vingtaine d'assistantes sociales de différents CPAS.

Le contenu de la formation est étroitement lié au travail de proximité qu'assurent les aides familiales auprès des citoyens :

- réduire le gaspillage alimentaire grâce à une bonne gestion des courses ;
- approfondir le tri des déchets ;
- réduire l'utilisation de produits dangereux en proposant un atelier de fabrication de produits d'entretien naturels.

L'objectif est de poursuivre en 2015 ces **sensibilisations vers les professionnels des publics fragilisés** mais aussi de toucher d'autres relais tels qu'**aides ménagères, assistantes sociales, éducateurs, formateurs**, etc., en proposant des sensibilisations et des outils adaptés à leur publics.

Des supports de sensibilisation supplémentaires seront conçus en fonction des besoins et des collaborations mises en place.

Elargissement de collaborations avec les écoles supérieures sur la thématique du Développement Durable

Initiée en 2013, la sensibilisation au développement durable des étudiants en 2ème comptabilité de l'Henallux se poursuivra en 2015.

Une fois leur idée d'entreprise trouvée, les étudiants ont pour mission d'intégrer le développement durable dans leur projet.

Après formation et coaching, ils concourent pour la remise du prix développement durable de BEP Environnement.

Une réflexion sera menée pour **élargir à d'autres hautes écoles la participation au concours développement durable de BEP Environnement.**

Renforcement des animations dans le fondamental et le secondaire par une approche scientifique

Le dossier pédagogique "Problématiques liées à l'utilisation des plastiques" réalisé en 2013 dans le cadre du Festival du Film Nature a été complété en 2014 avec des fiches destinées aux enseignants et aux élèves ainsi que par une valise de matériel permettant de réaliser, au sein de la classe, les expériences proposées. Cette valise expérimentale sera prêtée en 2015 aux enseignants des trois premières années du secondaire. Pour la faire connaître, différentes actions de promotion seront menées en ciblant les réseaux d'enseignants, sites internet dédiés aux sciences et à l'environnement, manifestations pédagogiques, etc.

L'objectif est d'**encourager la réduction des déchets grâce à une approche scientifique** permettant de comprendre l'impact de nos gestes sur l'environnement.

L'opportunité de mettre en place la même démarche dans le fondamental sera étudiée en 2015.

Organisation d'une Journée Découverte Entreprise pour le grand public et promotion des métiers de l'environnement

Le Site intégré de Gestion des Déchets (SIGD) de Floreffe est riche de découvertes pour le public intéressé par l'environnement.

En plus de la signalétique didactique servant de support à la visite du site, le service collecte réalisera des démonstrations avec ses outils de ramassage et nettoyage et le service prévention/ sensibilisation proposera diverses animations tout au long de la journée.

Visites guidées du site, exposition, stand d'animations, films, jeux, etc. guideront les visiteurs dans le monde des déchets. Une belle occasion de découvrir divers métiers liés à l'environnement.

Aux côtés des partenaires habituels tels que [Fost Plus](#), [Recupel](#), de nouvelles collaborations devraient être établies avec, entre autre, l'[INASEP](#), dont la station d'épuration de Floreffe, adjacente au SIGD ouvrirait également ses portes au grand public.

Rendez-vous donc le 4 octobre 2015.

Création d'outils de collaboration pour répondre aux enjeux de la gestion des déchets

Pour répondre aux besoins des citoyens, une dynamique de proximité est nécessaire.

Etre à l'écoute de leurs attentes pourrait permettre d'imaginer de nouveaux modes de collecte et de fractions à recycler ou d'accentuer la communication sur différentes fractions dont le tri et les quantités collectées peuvent encore être améliorées.

Pour ce faire, en fonction des thématiques abordées, **des outils** (enquêtes sur le terrain ou via le web, tables rondes, plateforme d'échanges, stands, etc.), **seront créés pour "remonter" les questionnements ou attentes des citoyens**. Ils devront permettre l'échange, la collecte et le traitement d'informations. La refonte des supports web du BEP, prévue également en 2015, intégrera aussi ce **besoin de plus grande interaction avec les citoyens**.

L'objectif est de détecter les opportunités de nouveaux services/amélioration à étudier et mettre en place.

Développement de collaborations avec les institutions culturelles locales

Présent deux années de suite au Festival du Film Nature pour sensibiliser à l'impact des déchets plastiques sur l'environnement, BEP Environnement va **rechercher d'autres collaborations avec des événements culturels majeurs de la Province**.

Par ailleurs, un appel à projet valorisant le réemploi sera proposé aux centres culturels. Les participants devront construire une œuvre d'art réalisée sur base de matériaux recyclés. Des thématiques et flux seront imposés afin d'assurer une belle diversité de production.

Les œuvres réalisées et sélectionnées agrémenteront le site de BEP Environnement à Floreffe durant les Journées découvertes entreprises et permettront de créer un circuit artistique.

La réalisation de fresques sur les murs du SIGD pourrait également s'envisager.

Développement de projets en matière de propreté publique et recherche de sources de financement

En octobre/novembre 2014, grâce à un financement du Ministre des Pouvoirs locaux, BEP Environnement a coordonné les projets "**Ma commune propre, je participe**" menés par une quinzaine de communes namuroises. Dans ce cadre, une campagne de communication sur la propreté publique a été menée via différents médias. Les communes ont organisé leur opération de nettoyage dans la foulée de cette campagne. Pour ce faire, des kits de propreté comprenant des outils de nettoyage, de communication et de sensibilisation ont été conçus par le BEP et mis à disposition des communes participantes. Se voulant "durables", ces outils pourront être remis à disposition de l'ensemble des Communes de la Province pour leurs campagnes propreté 2015.

Par ailleurs, dans le cadre de l'appel à projet "**Halte aux déchets**" lancé par le Ministre de l'Environnement en 2014, une aide a également été obtenue par BEP Environnement pour réaliser un Outikit constitué d'un **jeu coopératif "A la poubelle"** qui sensibilise les jeunes des plaines de vacances à la propreté sur la voie publique. Y sont abordés, les incivilités, leur impact environnemental, les sanctions et la prévention. Après des tests effectués auprès de professionnels, une formation sera donnée aux animateurs de plaine avant de leur mettre le jeu en prêt pendant l'été 2015.

Dans sa Déclaration de Politique Régionale, la propreté publique est une des grandes priorités du Gouvernement wallon. L'objectif du BEP en 2015 sera de poursuivre la recherche de moyens financiers pour diversifier les actions initiées en 2014 en matière de propreté publique, renforcer cet axe prioritaire et venir ainsi en appui aux communes.

Des actions seront également menées au sein de la Copidec par l'ensemble des intercommunales.

Etude de faisabilité de projets pilotes de sensibilisation à la prévention et au tri des déchets ménagers en entreprise

Les déchets ménagers existent aussi en entreprise. Dès lors, pourquoi ne pas les réduire et les trier ? Bureaux, réfectoires, salles de réunion.... sont des lieux où la prévention et le tri des déchets ménagers (PMC, papiers-cartons, déchets organiques et résiduels) peuvent être proposés.

De plus en plus d'entreprises améliorent leur gestion des déchets industriels. Y associer **la gestion des déchets ménagers générés par leur personnel** permet d'inscrire l'entreprise dans une démarche globale et ainsi mieux motiver le personnel.

Quelques pilotes seront réalisés en synergie avec le département Développement Economique du BEP afin d'évaluer la faisabilité d'actions concrètes.

Assurer sur l'ensemble du territoire un service de collectes multi-filières performant

Pour assurer un service de collecte efficace, le BEP veut :

Améliorer le service rendu à la population ;

Intensifier les collectes sélectives ;

Rendre encore plus efficaces les activités opérationnelles.

Optimisation des tournées via un système de géolocalisation des circuits de collecte

La collecte des déchets étant par définition un service important rendu à la population en termes de salubrité publique, la volonté de BEP Environnement est d'en faire chaque jour un service plus performant.

Pour ce faire, l'Intercommunale a acquis une solution de **géolocalisation des tournées de collecte**, en vue de les optimiser.

En 2013-2014, l'ensemble des circuits de collecte (471) ont été enregistrés. Sur base de ces enregistrements, les services se sont concentrés sur l'optimisation des tournées de collectes mixtes (ordures ménagères + déchets organiques) des sites de Floreffe et de Biron, afin de confectionner les calendriers 2015.

Au 1er janvier 2015 donc, les chauffeurs affectés à ces tournées seront guidés par le système, dont l'optimisation a consisté à mieux répartir la charge de travail entre les différentes équipes, d'une part, dans un souci d'équité entre les travailleurs et, d'autre part, pour réduire les kilométrages des tournées et ainsi réduire la consommation de carburant.

En 2015, les services poursuivront leur travail en se concentrant sur **les tournées mixtes des sites de Vodecée et de Malvoisin, avant de redéfinir les tournées des papiers & cartons et des PMC.**

Parallèlement, à ces actions sur les tournées de collectes en porte-à-porte, ce sont les tournées de collecte et de nettoyage des bulles à verre qui seront revues suite à la livraison du module développé spécifiquement pour nos services. Cet outil permettra un meilleur suivi et une traçabilité du nettoyage des sites de collecte du verre et, in fine, un travail quasi en temps réel, puisque les tournées de collecte pourront être planifiées à J-1, en tenant compte de la fréquence de remplissage des bulles en fonction des saisons et des distances entre les différents sites. Le but est de réaliser des économies de l'ordre 20 à 25 % sur le budget dédié à la collecte du verre, conformément aux engagements pris avec Fost Plus.

Le système de géolocalisation des tournées sera par ailleurs toujours utilisé pour **rendre plus performant l'outil de gestion des plaintes**, accessible au départ de notre site Internet www.bep-environnement.be. Celui-ci permet en effet au service d'être de plus en plus pointu dans le traitement des réclamations et dans certains cas de répondre en temps réel.

Enfin, la collaboration avec le médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles se poursuivra en 2015. Tout citoyen qui n'est pas en phase avec le suivi donné à sa réclamation peut faire appel à ce service externe via l'adresse bepenvironnement@le-mediateur.be.

Projets-pilotes de conteneurisation de la collecte en porte-à-porte des papiers & cartons

Fin 2013, la Commission interrégionale de l'emballage a accordé un nouvel agrément à Fost Plus pour la période 2014-2018. Celui-ci offre de nouvelles opportunités aux Communes et Intercommunales, notamment **la conteneurisation de la collecte en porte-à-porte des papiers & cartons pour 10 % maximum de la population**. Fost Plus prendra en charge les surcoûts de collecte liés à cette conteneurisation, le coût d'acquisition des conteneurs restant à charge des Communes ou devant être répercuté aux citoyens.

Sur base de notre expérience, les surcoûts liés à ce genre de collecte pourraient être influencés par les facteurs suivants :

- un tonnage collecté par tournée moindre de l'ordre de 19 % ;
- un taux de remplissage des véhicules de l'ordre de 80 % ;
- un temps de collecte allongé de l'ordre de 7 %.

Néanmoins, ce mode de collecte a pour avantage de réduire la pénibilité du travail liée à la collecte des papiers & cartons, d'améliorer la salubrité publique (surtout en période de grand vent) et de proposer des capacités de stockage en dehors du domicile, ce qui peut être intéressant dans les immeubles à appartements.

Afin d'appréhender toute la problématique liée à cette autre façon d'aborder la collecte des papiers & cartons, Fost Plus propose de réaliser une expérience pilote. Sur le territoire de BEP Environnement, sur base de l'agrément, 50.000 habitants pourraient être desservis en conteneurs.

Un appel à candidature a été lancé via le Comité d'Avis, afin de connaître les Communes intéressées par l'expérience pilote.

En fonction des réponses, les services de BEP Environnement mettront en place, dans le courant 2015, en collaboration avec les communes concernées, les modalités pratiques y afférentes.

Amélioration qualitative et quantitative de la collecte des déchets organiques

Les statistiques de collecte des déchets organiques par Commune démontrent très nettement que **le rendement de collecte de ce flux est influencé par le mode de collecte utilisé** dans la Commune pour les ordures ménagères résiduelles. Les Communes utilisant le conteneur à puce (pour les déchets résiduels) collectent trois fois plus de déchets organiques que celles recourant au sac payant.

La nécessité est donc apparue de mieux comprendre le comportement des citoyens dans ces communes dites "à sacs payants". Une enquête marketing a donc été lancée en 2014 sur ce sujet, l'objectif étant de mieux cerner les freins, la (dé)motivation, ... de la population concernée.

L'analyse des résultats de **l'enquête doit permettre d'aboutir à des propositions d'actions concrètes** destinées à améliorer tant quantitativement que qualitativement la collecte des déchets organiques (outils de communication, actions de sensibilisation, supports de collecte...).

Ces propositions seront mises en œuvre dès 2015, prioritairement sous l'angle quantitatif, dans les 13 Communes dites "à sacs payants", puis, pour l'ensemble des Communes, sur le volet "qualité" afin de diminuer les erreurs de tri et d'améliorer la qualité du flux collecté.

Poursuite de l'amélioration qualitative des sites de bulles à verre

A Arbre, sur le territoire de Profondeville, un **projet de sensibilisation à la propreté publique autour des bulles à verre** a été mené en 2014, grâce à l'engouement des écoles et de la Commune.

Les posters réalisés par les élèves, imprimés puis collés sur des bulles à verre de l'entité ont permis d'impliquer les enfants, leurs parents et les citoyens. L'objectif est, grâce à l'engagement et au respect du travail des enfants, de réduire la quantité de déchets sauvages collectés autour des bulles à verre.

L'opération vise donc à réduire les incivilités. L'état de propreté de ces bulles à verre sera suivi et, selon les résultats observés, tout ou partie de ce projet pourrait être proposé à d'autres communes particulièrement touchées par ce phénomène. Par exemple, en reproduisant certains des dessins, ou, si le relais dans les écoles se fait, en sensibilisant à nouveau des enfants pour les inviter à customiser leur propre bulle à verre.

Plus largement, le nouvel agrément de Fost Plus maintient des moyens budgétaires pour **améliorer le réseau de bulles à verre**.

A cette fin, BEP Environnement propose aux communes intéressées des actions concrètes qui donnent des résultats satisfaisants sur le terrain.

Ces actions se déclinent en **quatre axes** :

1. **Intégration paysagère** ayant pour but de créer un site « propre » aux bulles par le biais de travaux de plantations, de pose de clôture, gabions, etc... ;
2. **Fourniture de signalétique** visant à lutter contre les incivilités autour des sites de bulles à verre ;
3. **Fourniture et pose de conteneurs enterrés** plus esthétiques qui mettent en valeur le site ;
4. Renforcement des sites de bulles consistant en la création **d'une dalle de propreté en béton** sous les bulles à verre. Cette dalle permet un entretien plus aisé et améliore l'aspect visuel des sites.

Toutes ces actions seront à nouveau proposées aux Communes en 2015.

Pérenniser un réseau performant de parcs à conteneurs

Pour améliorer les performances de son réseau de parcs à conteneurs, le BEP veut :
Moderniser le réseau par des extensions et des rénovations de certaines infrastructures ;
Améliorer le service rendu aux utilisateurs notamment par l'accès informatisé aux données utiles (quotas, accessibilité) ;
Optimiser et diversifier le tri des déchets.

Etude et mise en œuvre d'aménagements de différents parcs à conteneurs en vue d'y améliorer le service aux usagers

La finalisation et la modernisation du réseau de parcs à conteneurs passe par quelques dernières réalisations :

- **Des réaménagements en profondeur du parc à conteneurs de Walcourt**

Au parc à conteneurs de Walcourt, l'infrastructure actuelle n'est constituée que d'une simple dalle sans aucun quai de déversement. Elle ne permet donc pas d'accueillir les utilisateurs dans des conditions de confort et de sécurité optimales.

Pour y remédier, à l'instar de ce qui a été réalisé en 2014 au parc de Beuraing, présentant antérieurement le même problème, un réaménagement total du parc sera réalisé en créant des quais via un système de modules préfabriqués en béton, cette technique présentant le grand intérêt d'accroître considérablement la surface utile d'exploitation, sans acquisition de terrains supplémentaires.

2014 a été consacré à l'étude du projet, à la préparation de la demande de permis ainsi que de la demande de promesse de subsides.

En 2015, 2 marchés seront lancés, le premier pour les travaux de génie civil destinés à l'agrandissement de la dalle en béton existante et le second destiné à la fourniture de la plateforme modulaire.

Les travaux devraient débuter fin 2015 ou tout début 2016.

- **Autres projets prioritaires retenus dans le cadre de la réaffectation des subsides prévus pour la construction d'un parc à Profondeville**

Suite à l'abandon du projet de construction d'un parc à conteneurs dans l'entité de Profondeville et à l'autorisation de la Région de réaffecter les subsides à d'autres projets, BEP Environnement a réalisé, courant 2013, un état des lieux complet des parcs à conteneurs existants n'ayant pas fait l'objet de travaux d'aménagements récents.

L'objectif était d'analyser les besoins d'aménagement ou d'extension restants dans le réseau de parcs à conteneurs, de les chiffrer et de les prioriser.

En 2014, les services ont donc entamé l'étude des projets ayant été définis comme prioritaires (ajout de quais au parc à conteneurs d'Eghezée, barrière permettant de mieux gérer les sorties du parc à conteneurs de Naninne, nouvelle entrée camion au parc à conteneurs de Héron et aménagements au parc à conteneurs d'Andenne). Les cahiers spéciaux des charges ont été rédigés et soumis à l'Office Wallon des Déchets pour l'octroi de la promesse de principe de subsidiation.

2015 devrait donc voir entamée l'étude des autres projets retenus (Gembloux, La Bruyère, ...) ainsi que, dès l'obtention de la promesse de principe, le lancement des marchés des premiers projets.

Création d'un nouveau parc à conteneurs à Sambreville

L'extension initialement prévue au parc à conteneurs de Sambreville n'étant pas techniquement réalisable, **la création d'une nouvelle infrastructure sur un autre site a été privilégiée.**

Depuis quelques années, l'objectif était d'implanter le futur parc sur une partie du site Saint-Gobain, rue des Glaces Nationales. Depuis, diverses incertitudes (implantation éventuelle d'une prison et délais de réhabilitation du site) nous ont contraints à nous tourner vers une autre localisation : **une zone boisée située derrière la future caserne des pompiers.**

Suite aux premiers contacts menés avec le propriétaire du site, l'entreprise Solvay, ce dernier n'est pas opposé à nous vendre ce terrain. Il a cependant souhaité, pour des questions de réorganisation interne, que les discussions officielles devant aboutir à un éventuel achat ne démarrent pas avant fin 2014.

Si cette discussion avec Solvay abouti favorablement, une étude d'orientation permettant de connaître la pollution éventuelle du site sera menée en 2015. Elle sera suivie, pour autant que les résultats de cette étude d'orientation ne soient pas trop contraignants, de l'avant-projet définitif et de la demande de permis (fin 2015 - début 2016).

Réflexion de mise en place de nouvelles actions de collecte ponctuelle dans les parcs à conteneurs sur certains flux ciblés destinés au réemploi

Une nouvelle collecte de livres en bon état s'ajoutera aux deux opérations "réemploi" traditionnellement menées dans les parcs à conteneurs, à savoir les collectes de vélos et de jouets. Alors que des structures (CPAS, homes, accueils extra-scolaires, maisons de devoirs...) sont en attente de dons, quantités de livres sont jetées dans les parcs.

D'autres actions ponctuelles de collectes de flux spécifiques destinés au réemploi pourraient être envisagées dans le réseau de parcs à conteneurs, par exemple, pour répondre aux besoins d'artistes ou de structures engagées dans des démarches créatives, comme des collectifs d'artistes, les festivals, des centres culturels, des maisons de jeunes, des centres d'expression et

de créativité,...

Des structures engagées dans l'économie circulaire telles que le TRAKK (hub créatif namurois) pourraient ainsi bénéficier, via des collectes particulières, de l'appui de BEP Environnement.

Etude et mise en place de la reprise d'un nouveau flux, les plastiques durs, dans le réseau de parcs à conteneurs

Les grosses pièces en plastiques durs qui se retrouvent dans les encombrants (mobilier de jardin, jouets extérieurs, châssis de fenêtre...) sont actuellement triées sur la dalle de réception des encombrants à Floreffe et ensuite dirigées vers une filière externe de recyclage-matière aux Pays-Bas. Cette filière consiste à enlever les indésirables, à trier les différentes sortes de plastiques en fonction de leur composition (PET, PEHD, PVC, PELD, PP, PS, ...), à les laver, à les broyer pour ensuite en refaire des granulés utilisables dans la production de différents matériaux essentiellement dans le secteur de la construction (gaine, tuyaux, isolant...).

Soucieuse de contribuer à développer de l'activité économique en Wallonie et si possible en Province de Namur, le BEP poursuivra en 2015 les **contacts, discussions et analyses des différentes filières de valorisation de plastiques existantes** ou à venir, voire s'inscrit dans des partenariats de recherche et de développement en la matière.

Les modalités de collecte vont également être analysées et notamment la faisabilité de **collecter ces plastiques durs directement et séparément dans les parcs à conteneurs** plutôt que de les extraire du flux mixte des encombrants.

Optimisation du remplissage des conteneurs et réflexion sur d'autres contenants afin de maîtriser les coûts de fonctionnement des parcs à conteneurs

La maîtrise des coûts inhérents au fonctionnement des parcs à conteneurs est une priorité pour BEP Environnement.

Plusieurs actions seront poursuivies ou concrétisées en 2015, telles que la sensibilisation des préposés à **l'optimisation du remplissage des conteneurs** mais également la mise en place d'actions de **sensibilisation à l'attention de citoyens sur l'importance entre autre du dépliage des cartons**. Ces actions seront menées par le biais de messages et de bâches directement apposés aux parcs à conteneurs et par l'insertion d'articles dans les bulletins communaux.

L'acquisition d'un système de compactage du contenu de certains conteneurs, dans les plus gros parcs, sera également étudié, l'objectif étant de réduire encore l'impact des transports sur le coût de fonctionnement des parcs à conteneurs.

Optimiser les filières et les outils de valorisation et de traitement

Pour valoriser au mieux les flux de déchets collectés, BEP Environnement doit :
Optimiser continuellement les outils existants et y intégrer les enjeux énergétiques ;
Analyser constamment les filières de valorisation et de traitement afin de choisir les plus performantes.

Optimisation qualitative et quantitative de la chaîne de tri des encombrants

BEP Environnement exploite sur le site du SIGD de Floreffe deux lignes de broyage de déchets, de bois et d'encombrants, issus principalement des parcs à conteneurs.

La raison d'être de la ligne encombrants est la diminution du tonnage destiné à l'incinération par le tri et la valorisation de différentes matières.

Dans un souci d'amélioration continue, le BEP se fixe pour 2015, l'objectif de **poursuivre l'optimisation de cette ligne en augmentant et en valorisant mieux les matières triées.**

Actuellement certaines fractions sont séparées automatiquement par criblage ou séparation magnétique. À défaut de transformer radicalement la ligne, **les axes d'améliorations qui seront exploités se situent au niveau du tri manuel, par l'amélioration de la qualité et par l'identification de nouvelles filières de recyclage.**

Amélioration de la gestion des flux existants gérés par BEP Environnement et détection de nouvelles matières valorisables

BEP Environnement collecte et assure la mise en filière d'une trentaine de flux de déchets différents. Les techniques de valorisation et de recyclage étant en **évolution constante**, il est essentiel de se tenir informé des nouvelles techniques et des nouvelles filières.

Pour que les choix opérés soient les plus pertinents, en termes techniques, économiques et environnementaux, **un état des lieux et une analyse complète des modes de gestion actuels sera réalisée en 2015.**

Par ailleurs, l'accent sera mis sur l'intensification :

- de la veille technologique relative aux filières de valorisation et de traitement ;

- des contacts dans le secteur des déchets.

Sur cette base, l'opportunité de diriger certains flux vers de nouveaux modes de valorisation, de séparer des flux mixtes existants, voire d'implémenter la collecte de nouveaux flux pourra être analysée.

Réhabilitation définitive du CET (centre d'enfouissement technique) de Chapois

L'exploitation du CET de classe 2 de Chapois (Ciney) s'est achevée fin 2009. Depuis, le site est en "post-gestion". Cela signifie que l'on continue de gérer les effluents liquides (lixiviats) et gazeux (biogaz) du site.

Par ailleurs, conformément à la législation en la matière, la première phase de réhabilitation (dite "provisoire") a été réalisée. Ces travaux ont consisté à placer une couverture de terre sur l'ensemble du site (capping provisoire), et ont été achevés en 2011.

La seconde phase de réhabilitation (dite "définitive"), intervenant une fois que les tassements du dépôt de déchets sont devenus suffisamment faibles, consistera principalement en **la pose d'un complexe d'étanchéité-drainage supérieur (capping définitif)**.

Les études relatives à ces travaux vont être entamées en 2015. Celles-ci seront menées en étroite collaboration avec [SPAQuE](#), qui reprendra le site en gestion à l'issue des travaux. En fonction de l'évolution des tassements observés sur le site, le chantier de réhabilitation pourrait commencer en 2016 ou 2017.

Proposer une expertise et des services supplémentaires aux communes et autres partenaires

Pour se positionner comme partenaire privilégié, le BEP souhaite diversifier les services rendus aux Communes en matière de gestion de déchets et d'activités connexes.

Développer un service global de distribution de sacs réglementaires au sein des commerces

En complément à la distribution de sacs biodégradables sur l'ensemble du territoire namurois, BEP Environnement assure également l'approvisionnement des sacs PMC dans les commerces de 2/3 des 39 communes affiliées.

Fort de l'expérience acquise en la matière, BEP Environnement proposera, en 2015, un service similaire pour **les sacs réglementaires destinés à la collecte des déchets ménagers résiduels**.

BEP Environnement proposera aux Communes concernées la prise en charge de la logistique indispensable (acquisition, distribution, gestion des stocks et facturation des sacs) à la vente des sacs poubelle payants dans les Communes qui l'auraient mandaté à cette fin.

Complémentairement à ce service supplémentaire, BEP Environnement étudiera la faisabilité d'un marché groupé de sacs destinés aux services communaux permettant de probables économies d'échelle.

Missions d'assistance dans les domaines techniques et environnementaux

Grâce à son métier de base, BEP Environnement a acquis un savoir-faire important en matière de gestion des déchets. Il a aussi pour ambition de valoriser ses autres domaines d'expertise dans les matières environnementales, comme l'utilisation des énergies renouvelables ou la gestion des sols pollués.

Les expériences acquises dans ces thématiques serviront à développer des projets propres à l'Intercommunale, mais aussi à répondre aux préoccupations des Communes en matières environnementales ou énergétiques.

Dans la continuité des années précédentes, BEP Environnement poursuivra en 2015 **le développement de missions d'assistance à l'attention des Communes** qui manifestent des besoins dans les matières suivantes :

- **création d'infrastructures** adaptées à une gestion optimale des déchets communaux (parc à conteneurs pour déchets des services travaux, voiries, ...)
- réalisation de **plans de réhabilitation de dépotoirs** ;
- réalisation de **dossiers de demande de modification du relief du sol** ;
- suivi d'**études de pollution du sol** ;
- mise en place d'**installations de production d'énergie renouvelable** ;
- réalisation d'**audits de conformité** par rapport à la législation environnementale.

Etude des besoins des Communes de services complémentaires en matière de propreté publique

Début 2013, BEP Environnement a acquis un camion brosse, équipé d'une brosse ventrale, d'une brosse latérale, d'une hydro-cureuse et d'un système de nettoyage à haute pression. L'acquisition d'un tel engin avait pour but d'assurer le nettoyage de l'ensemble des sites d'exploitation de BEP Environnement, dont les parcs à conteneurs.

Les sites étant désormais entretenus régulièrement, il est possible de libérer du temps de travail afin de **mettre cette balayeuse et son personnel dédié, à disposition des Communes qui le souhaitent, par exemple pour le curage de leurs avaloirs.**

Depuis le 1er juin 2014, la législation wallonne, transposant une Directive européenne, prévoit que les Communes ne peuvent plus pulvériser d'herbicides, ni de pesticides sur des terrains revêtus non cultivables reliés à des filets d'eau. BEP Environnement a dès lors pris l'initiative de se procurer des brosses de désherbage ; ce type de brosses est une alternative mécanique aux désherbants chimiques précédemment utilisés le long des voiries. La balayeuse pourra donc également être utilisée à cette fin.

Cette activité de location, ainsi que la création d'autres services liés à la propreté, sont voués à se développer ; **l'achat de nouveaux matériels de brossage et/ou de désherbage** et la création d'une unité spécifique au sein du BEP Environnement seront étudiés en 2015.

Pour ce faire, BEP Environnement interrogera les Communes début 2015, afin de s'enquérir des besoins spécifiques de celles-ci, pour jauger de l'opportunité d'offrir de nouveaux services.

Assurer la gestion immobilière des sites de BEP Environnement

Pour assurer un service de gestion des déchets le plus efficace possible, BEP Environnement maintient son patrimoine immobilier en adéquation, d'une part avec l'évolution des besoins de l'exploitation, et d'autre part avec celle de la réglementation environnementale.

Travaux de modernisation du site de Biron afin de répondre aux besoins opérationnels et aux enjeux énergétiques

Le centre de transfert de Biron, acquis par BEP Environnement en 2004, connaît une activité industrielle dans le domaine des déchets depuis les années '70.

Les premiers bâtiments construits sur le site dans les années '80 ne sont plus adaptés aux besoins actuels de l'Intercommunale et sont particulièrement énergivores. Par ailleurs, les locaux sociaux et administratifs sont exigus et séparés dans deux bâtiments différents.

Il est donc apparu opportun de **réfléchir au réaménagement des bâtiments les plus vétustes et à l'amélioration du cadre de travail du personnel employé et ouvrier.**

En 2012, cette réflexion a débuté par la définition des besoins du personnel et par le lancement d'études de sol afin d'investiguer la présence d'éventuelles pollutions.

Les aménagements suivants ont été identifiés :

- le remplacement et déplacement du pont de pesée ;
- la création d'un local spécifique destiné à la gestion du pont de pesée ;
- le rassemblement de l'ensemble des locaux sociaux (vestiaires, réfectoires, douches) et administratifs (bureaux) dans un seul bâtiment ;
- la création d'une salle de réunion ;
- dans une optique de mobilité et d'optimisation des déplacements, la création de bureaux partagés destinés à accueillir du personnel non permanent ;
- la rénovation de l'espace garage-atelier existant et la création d'une nouvelle station de lavage des camions ;
- la création d'un centre d'entreprises dans une aile du bâtiment.

Pour ce faire, deux hypothèses ont été analysées en 2012, à savoir la rénovation complète du bâtiment ou la démolition/reconstruction d'un bâtiment neuf. Au terme de cette analyse, la première hypothèse a été retenue, à savoir la réhabilitation complète du bâtiment situé en façade, rue du Petit élevage.

En 2013, un marché a été lancé afin de sélectionner une équipe pour assurer les services d'architecture, d'ingénierie, de coordination de sécurité et de responsable PEB et un avant-projet a été réalisé.

En 2014, la phase projet a été finalisée, la demande de permis a été introduite et un marché de travaux a été lancé. Un projet d'assainissement du sol d'une partie du site a également être introduit à la Région fin 2014.

En 2015, les travaux devraient débuter fin du premier trimestre pour se terminer début 2016. Les travaux d'assainissement devraient quant à eux débuter dans le courant du second semestre 2015.

Sécurisation des sites de BEP Environnement par le placement de caméras

BEP Environnement constate ces dernières années une recrudescence de vols (métaux, DEEE, batteries, carburant...), de vandalisme (dégradation de clôtures, de portes, de conteneurs, des éclairages...) dans ses différents parcs à conteneurs ou dans certains sites d'exploitation. Il faut également déplorer, heureusement dans une moindre mesure, des agressions verbales, voire physiques, de préposés par des usagers irrespectueux des modalités d'accès aux parcs à conteneurs.

Afin d'assurer la sécurité des biens, mais aussi celle des personnes, **une sécurisation des sites par le placement de caméras va être initiée en 2015**. Cette vidéosurveillance sera également un moyen d'obtenir des preuves en cas d'infractions commises sur les sites, ce qui facilitera la poursuite des éventuels coupables par les autorités compétentes.

Plusieurs caméras pourraient être installées, leur nombre sera proportionnel à la superficie à surveiller. Un enregistreur numérique sera installé sur chaque site, en plus de gérer les caméras, il permettra un enregistrement local et sera "intégré" au réseau informatique du BEP afin de centraliser l'information.

Le système sera également relié à un dispatching (société de gardiennage) qui recevra, en dehors des heures d'ouverture, les images en temps réel, il pourra également effectuer des rondes virtuelles des différents sites.

L'équipement des sites sera phasé comme suit :

- **en 2015**, les 13 parcs à conteneurs suivants (jugés prioritaires) seront équipés : Andenne, Assesse, Cerfontaine, Champion, Eghezée, Fosses-La-Ville, La Bruyère, Malonne, Naninne, Ohey, Rochefort, Sombreffe, Walcourt, ainsi que le site de Vodecée et le centre de compostage de Naninne ;
- **en 2016**, les 10 parcs à conteneurs suivants seront équipés : Beauraing, Couvin, Fernelmont, Florennes, Gembloux, Héron, Jemeppe-Sur-Sambre, Mettet, Philippeville, Viroinval, ainsi que les sites de Biron et de Floreffe ;
- **en 2017**, les 10 derniers parcs à conteneurs seront équipés : Anhée, Bièvre, Ciney, Dinant, Doische, Hamois, Hastière, Havelange, Malvoisin et Sambreville.

Tous ces aménagements seront réalisés dans le strict respect de la législation en vigueur sur la protection de la vie privée.

Réhabilitation globale du site de Malvoisin

Le site de Malvoisin (Commune de Gedinne) regroupe une série d'activités opérationnelles :

- un parc à conteneurs (exploité depuis 1992) ;
- un centre de départ/retour de collectes (exploité depuis 1990), en ce compris des locaux sociaux et un hangar-atelier ;
- un centre de transfert (exploité depuis 2008), en ce compris des dalles de stockage ;
- un centre d'enfouissement technique de classe 3 (exploité entre 1995 et 2009) ;
- un centre d'enfouissement technique de classe 2 (exploité entre 1992 et 2008, et réhabilité de manière définitive depuis 2009).

De manière à rester en adéquation, d'une part avec les besoins de l'exploitation, et d'autre part avec la réglementation environnementale (sachant que l'un et l'autre évoluent), **une série de travaux sont nécessaires afin d'améliorer continuellement les infrastructures existantes.**

Ainsi, la dalle de transfert des ordures ménagères et des déchets encombrants a été réaménagée en 2010 ; par ailleurs, un atelier répondant aux besoins a été aménagé dans le hangar en 2012.

En 2014, une réflexion a été menée sur l'optimisation de la gestion des eaux usées générées par les différentes activités. Cette réflexion conduira en 2015, à **la création d'une dalle étanche pour le stationnement des camions dans le hangar, la mise aux normes du stockage d'hydrocarbures, le placement d'un séparateur d'hydrocarbures pour le traitement des eaux pluviales et le placement d'une micro-station d'épuration pour le traitement des eaux usées, avant rejet.**

D'autre part, la réhabilitation définitive du centre d'enfouissement technique de classe 3 sera menée à bien en 2015 également.

Crématorium

Les constats

- L'axe lotharingien (Bruxelles, Brabant wallon, Namur, Luxembourg) était dépourvu de crématorium jusqu'il y a quelques années, alors même que la pratique de la crémation est en croissance constante.
- Au milieu des années 2000, plusieurs communes ont demandé au BEP d'étudier la possibilité d'installer un crématorium sur le territoire namurois. Dans la foulée, l'Intercommunale BEP Crématorium a été créée en 2007; un site a été choisi à Ciney et le terrain a été acquis pour la construction du crématorium.
- L'Intercommunale a fait le choix d'une gestion via un concessionnaire. La société des Crématoriums de France a été choisie au terme d'une procédure ouverte.
- La première pierre du Crématorium et Parc Mémorial du Cœur de Wallonie a été posée le 16 juin 2011, la mise en service a commencé le 25 juillet 2012 et l'inauguration officielle a été organisée le 20 septembre 2012.
- Les travaux d'amélioration se poursuivent, avec la réalisation du parc paysager, qui est prévue en 2015.

Les objectifs

- **Rencontrer les besoins des familles en matière de crémation**, en veillant à ce que l'exploitation du crématorium par le concessionnaire offre toutes les qualités optimales d'accessibilité, de fonctionnement et de services répondant au mieux à l'ensemble des réglementations et normes en vigueur et aux attentes de la population et des Communes.
- **Desservir l'ensemble de l'axe central wallon**, et les régions limitrophes, en étroite concertation tant avec les autorités de tutelle qu'avec les communes et en bonne relation avec les milieux professionnels concernés. A cet égard, les communes des provinces de Namur et Luxembourg ont été approchées pour adhérer à l'Intercommunale. Cet élargissement a été acté lors de l'Assemblée générale de juin 2013. L'intercommunale reste attentive aux besoins qui s'expriment dans toute la zone, y compris dans le sud Luxembourg.
- **Veiller à une bonne intégration du crématorium** dans son environnement proche, en s'assurant du respect des conditions fixées dans le permis unique, en liaison avec la Commune et la Wallonie, et en informant régulièrement le Comité d'accompagnement.

Les indicateurs

- Le nombre de **communes affiliées** : 30 à 40
- Le nombre de **crémations** : 1600 par an

Le projet du crématorium

Le Crématorium a été développé pour être un outil de proximité, au service des communes de l'axe Namur-Arlon, afin d'offrir aux familles un service de qualité irréprochable, à distance raisonnable.

Dans cet esprit, le projet a été étudié de manière à **être totalement respectueux des normes environnementales wallonnes** en cours d'adoption. Les locaux ont été conçus de manière à permettre le meilleur accueil des familles et le déroulement des cérémonies dans un cadre digne et de qualité.

L'année 2011 a été celle du début de la construction de l'infrastructure, après que le permis unique ait été délivré en recours.

L'année 2012 a permis de finaliser la construction de l'infrastructure et d'assurer sa mise en service.

L'année 2013 a vu **le premier exercice complet d'exploitation**. Une attention particulière a donc été portée à ce que le fonctionnement du crématorium et sa gestion par le concessionnaire soient conformes aux législations et réglementations en vigueur, ainsi qu'aux exigences du permis unique.

Enfin, l'année 2013 a aussi été celle de **l'élargissement**, avec l'intégration des Communes ayant marqué leur volonté de rejoindre l'Intercommunale. L'intercommunale reste attentive en 2015 aux besoins exprimés sur tout le territoire couvert par le crématorium, notamment la zone sud Luxembourg.

En 2015, le concessionnaire poursuivra l'amélioration de l'infrastructure, avec **les investissements prévus dans le parc mémorial**, qui seront réalisés au premier semestre. L'Intercommunale veillera à ses missions générales de surveillance du concessionnaire et sera attentive en particulier au respect des normes environnementales.

Toutes les informations pratiques sur le Crématorium et Parc Mémorial du Cœur de Wallonie sont disponibles sur le site internet www.crematoriums.be.

Namur Expo

Les constats

- Le marché des foires et expositions est depuis plusieurs années en profonde mutation: les manifestations de type généraliste sont pléthoriques et s'essouffent, la demande s'exprime en faveur de produits plus spécialisés et nouveaux.
- L'offre d'espaces d'expositions continue à se développer, même localement, créant un contexte de concurrence difficile.
- Le Palais jouit d'une localisation attrayante au cœur de la ville mais qui nécessite, vu son développement, de réfléchir aux possibilités d'extension sur les terrains adjacents, tout en préservant son intégration dans le tissu urbain du quartier.

Les objectifs

Dans notre rôle de propriétaire concédant et non d'exploitant

- **Renforcer la position de l'outil comme facteur d'attractivité de Namur**, en qualité de Capitale régionale, au travers d'un programme d'investissements de requalification et d'une politique de développement de manifestations à rayonnement régional.
- Veiller à ce que **le gestionnaire accroisse le taux d'occupation par une diversification des manifestations** projetées et une attraction de nouvelles manifestations s'inscrivant dans la vision que nous souhaitons promouvoir.
- Examiner, avec les autorités de la Ville, **le potentiel de croissance de l'infrastructure actuelle**, en vue de positionner le Palais au niveau qui doit être celui d'une capitale régionale, compte tenu des disponibilités foncières à moyen terme et de son intégration harmonieuse dans le quartier des Bas-Prés.
- **Intégrer dans la gestion et les aménagements futurs de l'infrastructure la notion du développement durable** en réduisant les coûts énergétiques et en favorisant le recours aux solutions alternatives.

Les indicateurs

- Nombre de **manifestations**: 35
- Nombre de **visiteurs**: 260.000
- Nombre de **m² occupés x jours de manifestation**: 1.850.000

Les projets de Namur Expo

Namur Expo est une infrastructure de grande qualité, dans la Capitale wallonne.

Après une décennie de remise à niveau, tant sur le plan infrastructurel que commercial, le moment est venu de définir les orientations pour permettre une croissance raisonnée de l'outil.

En tant que propriétaire de l'infrastructure, le BEP a mis en œuvre un plan pluriannuel de requalification, qui est désormais réalisé.

En 2012, l'Intercommunale a attribué le marché de concession à la société Artexis, au terme d'une procédure ouverte.

Par ailleurs, à la suite des réflexions entamées en 2012, en liaison avec les autorités de la Ville au sein du Comité stratégique prévu par le contrat de concession, l'analyse quant aux **possibilités éventuelles d'évolution** du Centre d'expositions sera poursuivie.

Une fiche a été déposée dans le **programme FEDER 2014-2020**, en vue de la **création d'un nouveau centre d'expositions sur le site de la caserne de la Plaine, à Belgrade**. Il y est prévu la réalisation d'un centre multifonctionnel de 25.750 m², avec un parking dédié de 2.500 places. Le dossier sera activé en 2015 (acquisition du site et préparation d'un marché de type "PPP"), si la subvention FEDER est octroyée. Dans le cas contraire, les pistes d'amélioration de l'infrastructure actuelle, à Salzennes, continueront à être investiguées.

Les Services d'appui



Ressources humaines et Services généraux

Les constats

- **La notion de « bien-être au travail » est essentielle.** Elle est cependant complexe car elle concerne un large ensemble d'éléments liés au travail : le contenu du travail, les relations en interne et en externe, la communication, le management, le confort, la sécurité, l'équilibre vie privée-vie professionnelle,... tout en maintenant une bonne productivité.
- **Le lieu de travail est un lieu de cohabitation entre plusieurs générations** (baby boomers de plus de 50 ans, la génération X entre 30 et 50 ans et la génération Y de moins de 30 ans) dont les modes de fonctionnement sont différents. Les Ressources humaines doivent tenir compte de cette diversité dans leur management afin de leur permettre de fonctionner en toute harmonie et complémentarité.
- **L'émergence d'un « nouveau monde du travail » n'est plus à nier.** Le job du futur sera flexible, nomade et collaboratif. Le lieu de travail sera un lieu de rencontre impliquant une nouvelle organisation physique ; les questions de mobilité seront de plus en plus centrales et le télétravail de plus en plus répandu ; les notions d'équilibre et de flexibilité seront au centre des politiques de gestion. Le monde du travail doit s'y préparer tout en tenant compte de la culture et des besoins tant de l'entreprise que de ses collaborateurs.
- **L'engagement des collaborateurs envers leur entreprise est un marqueur important de l'efficacité de cette organisation.** Il prédit la stabilité du personnel, son degré de mobilisation, le faible taux d'absentéisme, la performance au travail, la qualité du service rendu,... Les entreprises cherchent dès lors à cultiver cet engagement envers leur organisation en adaptant notamment le style de management.

Les objectifs

- **Optimaliser les compétences et les connaissances des collaborateurs** et du management par des politiques de recrutement, d'accueil, d'accompagnement, d'évaluation et de formation appropriées par rapport à l'évolution que connaît le monde du travail.
- **Maintenir et faire vivre une culture d'entreprise** répondant [aux valeurs de l'institution](#) en considérant les attentes (notamment en termes de bien-être au travail) des différentes générations de collaborateurs et les besoins de notre entreprise en vue de renforcer l'engagement de tous envers le BEP.
- **Stimuler la logique d'amélioration continue au sein du BEP** en veillant à ce que chacun puisse participer activement et de façon continue à l'optimisation des modes de fonctionnement.

Faire évoluer les outils et les compétences managériales

Ces dernières années, nous avons connu l'émergence de nouvelles modalités de travail orientées vers **un management dynamique, une flexibilité des temps et lieux de travail et des formes de travail à haute valeur ajoutée**. Le BEP, pour garantir sa productivité et sa compétitivité, doit s'adapter à cette évolution en veillant ainsi à autonomiser au maximum ses collaborateurs.

Cela s'avère d'autant plus opportun que les prérequis en termes de vision stratégique, d'outils organisationnels et informatiques, de démarche qualité et de culture d'entreprise sont déjà largement pris en compte et sont opérationnels au sein du BEP.

Dès lors, le management du BEP a entamé une double réflexion:

- **L'optimalisation des outils d'évaluation à travers une nouvelle logique d'entretiens de développement:**

En 2014, le système d'entretiens de développement actuel a entièrement été revu en vue de répondre aux objectifs suivants:

- Accentuer et améliorer le travail de préparation en se concentrant sur les dimensions essentielles du fonctionnement du collaborateur ;
- Remettre la relation au centre de l'entretien ;
- Optimaliser le suivi des actions consécutives ;
- Se baser sur le fonctionnement passé et la projection pour le futur ;
- Simplifier le processus au maximum.

C'est pourquoi, à partir de janvier 2015, des entretiens de développement "nouvelle mouture" seront organisés en veillant à cibler la relation entre le manager et son collaborateur sur:

- le travail ;
- les compétences comportementales ;
- l'engagement.

Et ce par rapport :

- au fonctionnement de l'année qui vient de s'écouler ;
- aux perspectives futures ;
- aux valeurs du BEP.

- **L'optimalisation de l'autonomie managériale des équipes de responsables:**

En 2014, un certain nombre d'actions d'accompagnement managérial ont été entreprises au bénéfice des directions.

En 2015, nous souhaitons mettre l'accent sur l'accompagnement et la responsabilisation du middle management, à savoir les chefs de service et les responsables d'équipe.

A l'avenir, ils réaliseront les entretiens de fonctionnement de leurs collaborateurs après avoir été formés aux notions de leadership et aux techniques d'entretiens.

Pour la suite, des groupes de partage portant sur des thématiques managériales et des formations spécifiques seront organisées pour eux.

Ils bénéficieront de la part de leur direction d'un suivi particulier quant au développement de leurs compétences managériales.

Encourager le travail collaboratif et le recours aux techniques d'animation créatives

Construire le plan stratégique de manière collaborative et par le biais d'animations créatives

En 2014, la façon d'impliquer les équipes du BEP dans la définition des actions envisagées dans le cadre du plan stratégique a évolué. En effet, des sessions d'animations créatives ont été organisées dans chaque équipe par rapport à des thématiques spécifiques à leurs activités.

Pour ce faire, l'équipe du conseil de direction interne ainsi qu'un ensemble de collaborateurs clés ont été formés à certaines techniques d'animation créatives.

Pour 2015, nous souhaitons poursuivre en ce sens en accentuant davantage le recours aux techniques d'animation créatives et en impliquant des partenaires extérieurs en vue de nous supporter dans la définition des grandes orientations à envisager pour le futur du BEP.

En d'autres termes, la construction collaborative de notre stratégie en ayant recours aux techniques d'animation créative n'en n'est qu'à ses débuts.

Nous envisageons d'ailleurs de proposer à l'ensemble de nos collaborateurs d'être formés à ces techniques de façon à poursuivre leur enculturation par rapport à l'importance d'envisager leurs questions professionnelles sous un angle différent. Ils pourront ainsi avoir recours à ces techniques en interne et dans le cadre de dossiers gérés avec nos clients et partenaires extérieurs.

Nous souhaitons également stimuler l'utilisation de notre Crearoom, salle spécifiquement aménagée à des fins de réunions créatives.

Stimuler la collaboration au sein de nos équipes

Cela fait maintenant plusieurs années que le BEP met l'accent sur l'importance d'une bonne collaboration dans le cadre de projets transversaux internes.

Nous souhaitons innover quelque peu en 2015 en proposant la participation à ce type de projets en organisant des speeddatings de présentation et de candidature.

Nous avons également pour objectif de stimuler la mobilité interne physique et de fonction entre les différents départements du BEP. Par exemple pour les fonctions d'assistantes qui peuvent être exercées dans toutes les équipes ou en organisant des permanences de certaines fonctions supports (juridique, RH...) sur nos sites décentralisés.

Enfin, nous avons pour habitude de participer à des actions sociales comme le jogging ELA à Crealys organisé pour la lutte contre la leucodystrophie. Nous voudrions accentuer la participation collective de nos équipes à des événements ludiques ayant des objectifs sociaux.

Poursuivre les démarches de flexibilité de l'environnement de travail et d'optimisation des dispositions organisationnelles

Environnement de travail flexible

En mars 2014, nous avons introduit la pratique de travail à distance au sein du BEP ainsi qu'une certaine forme de flexibilité dans le cadre de l'horaire variable. Un suivi rapproché et continu est assuré par les Ressources humaines en collaboration avec l'équipe du conseil de direction interne et les délégations syndicales.

Il est convenu en 2015 de faire un point complet sur ces deux projets à l'issue d'une année d'implémentation. Nous considérerons les 2 procédures en vue d'envisager ou non une évolution dans les pratiques.

Organisation intelligente

Plusieurs actions sont envisagées en vue d'optimiser notre organisation:

- Dans un contexte économique tel que celui que nous connaissons actuellement, il devient de plus en plus important de négocier les conditions de collaborations avec nos sous-traitants, du moins lorsque le cadre légal le permet. C'est pourquoi, en collaboration avec le service Finances et comptabilité, un plan d'accompagnement en négociation financière et/ou technique va être mis sur pied pour les collaborateurs concernés.
- La maintenance et la mise à jour du système de gestion actuel des horaires va bientôt prendre fin. L'actuel fournisseur nous a proposé son nouveau produit mais nous souhaitons une mise en concurrence de différents fournisseurs potentiels. Nous souhaitons en effet envisager la démarche sous un nouvel angle, simplifié et automatisé et introduire la notion de timesheets automatiques dans le cadre des Programmes européens.
- La révision des notes de services adressées aux collaborateurs en vue de simplifier leur lecture dans l'intranet.

Intégrer la détection des risques et la responsabilité sociétale dans notre démarche d'amélioration continue

Le BEP s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue à travers la certification ISO 9001.

Nous implémenterons en 2015 une **technique de détection des risques** au sein du BEP. Les résultats obtenus nous permettront d'envisager des actions de prévention spécifique et d'orienter les audits internes organisés dans le cadre de l'ISO 9001 vers des thématiques dites "à risque".

Nous souhaitons également entreprendre des actions dans le cadre de la **responsabilité sociétale**:

- en matière de gestion durable: gestion des déchets, vieillissement de la population, transition en cas de départ, mobilité interne
- en matière de positionnement du BEP comme un référent extérieur concernant notre organisation et nos méthodes de travail.

Comptabilité et Finances

Les constats

- La gestion financière des Intercommunales s'inscrit dans la conjoncture économique qui reste relativement instable et notamment au niveau des marchés financiers.
- Les facteurs exogènes tels que l'inflation et la volatilité des marchés (énergie, matières premières, ...) doivent être pris en considération dans la gestion budgétaire des Intercommunales. C'est ainsi qu'une bonne maîtrise des coûts et une approche correcte des impacts de ces fluctuations doivent être prises en considération dans les outils de gestion financière et prévisionnelle en vue d'inciter l'ensemble des Départements à rechercher les alternatives financières les meilleures.
- La santé financière des Intercommunales est impactée par les difficultés croissantes à percevoir les recettes dans les délais prévus (subsidés, clients, ...) et nécessite de se prémunir contre les problèmes éventuels de solvabilité des co-contractants.
- La fin, en 2013, de la période actuelle de programmation des Fonds européens implique la nécessité d'une recherche de services de financement alternatif pour garantir la continuité des activités visées.
- Ces éléments conjoncturels imposent discernement et esprit critique dans le choix des dépenses quant à la pertinence de celles-ci et à leurs impacts en matière de rentabilité.

Les objectifs

- En exploitant les outils de gestion prévisionnelle à caractère financier et comptable, **mettre en évidence les points nécessitant une analyse approfondie pour une gestion optimale des risques.**
- **Développer la proactivité financière des départements** face à l'évolution de leurs activités par le biais d'une dynamisation du reporting comptable et la de réactivité budgétaire ;
- Conscientiser et responsabiliser les collaborateurs du BEP quant à **la pertinence et au caractère satisfaisant des dépenses** à réaliser et à la recherche active du meilleur rapport qualité prix.

Missions d'assistance en gestion de portefeuille d'assurances

Exploiter l'expérience acquise en matière de gestion technique, financière, juridique et administrative des assurances au profit des associés

Le projet vise à offrir aux Communes qui le souhaitent, une assistance à la gestion de portefeuille d'assurances.

Le premier axe de ce service consiste en une analyse ponctuelle du portefeuille d'assurance en cours et la mise à jour de celui-ci par des contrats adaptés aux conditions du marché.

Un cahier spécial des charges peut être rédigé si la Commune souhaite lancer un appel d'offres. La Commune dispose également d'une aide dans l'analyse des offres, tout en gardant sa souveraineté dans la décision d'attribution.

En 2014, une première mission a été confiée au BEP par la Commune d'Hastière. L'examen du portefeuille est actuellement en cours en collaboration avec un expert en assurance externe.

Ce service d'assistance et de conseil s'inscrit dans le cadre des relations in-house.

Automatisation des outils de reporting

Développer la proactivité dans la gestion financière des activités.

Ce projet vise:

- Une réflexion sur la mise en place d'une **automatisation du reporting financier consultable via un outil de type intranet**, offrant une vision constante de l'évolution des dépenses et des recettes, au regard des objectifs fixés. La gestion proactive des projets et activités sera favorisée par la mise en place d'indicateurs financiers.
- La création d'une **synergie constante entre le management et les gestionnaires de projets** quant au suivi financier des opérations et activités menées. Ce qui conduit à une gestion plus anticipative du caractère financier des actions entreprises.

Simplification des processus administratifs financiers

Réflexions et mise en place de la facturation électronique

Depuis 2014, l'approbation des factures fournisseurs et des bons de commande est gérée au travers d'une application intranet liée au logiciel de comptabilité. La gestion des notes de frais au travers de ce système est en cours de finalisation. Ce projet constituait le premier pas vers l'ère de **la gestion numérique des pièces comptables**.

Le service comptabilité établit et expédie près de 12.000 factures, relevés de comptes et rappels chaque année. L'impression, la mise sous enveloppe et l'affranchissement de ces documents est consommateur de moyens humains et financiers. L'évolution technologique permet aujourd'hui de gérer l'envoi de ces documents de manière électronique. Au vu de la maturité informatique des outils utilisés au BEP, un glissement progressif vers la facturation électronique est envisageable.

Outre l'image d'une institution ouverte sur les technologies du futur, une telle solution peut présenter des avantages tels que :

- Un **raccourcissement du temps de traitement des factures** et dès lors du cycle de paiement ;
- Une **dynamisation des relances clients** au travers de l'envoi systématique d'un relevé de compte en annexe de chaque facture en cas de solde restant ouvert ;
- Une **meilleure convivialité dans la relation avec le client**, au travers de la création d'un espace financier dans les applications intranet déjà actives pour ceux-ci. L'accès aux factures et relevé de compte est ainsi simplifié pour le client.

Département Informatique et Télécommunications

Les constats

- Internet prend une part prépondérante dans la relation avec les clients. Ce n'est plus seulement un canal d'information. C'est la possibilité d'offrir à ses clients une interactivité et une réelle valeur ajoutée en termes d'intelligence collective. Le positionnement d'une entreprise par rapport au canal Internet doit être réfléchi globalement et plus seulement en termes de sites.
- L'évolution des réseaux de télécommunication fait qu'il devient de plus en plus « normal » et même indispensable de pouvoir se connecter partout et tout le temps. Chacun souhaite pouvoir travailler et bénéficier de tous les services utiles n'importe où et éventuellement avec son propre matériel (Bring Your Own Device).
- L'organisation et le traitement d'informations constitue un enjeu de plus en plus important, rendu toujours plus difficile par l'explosion des volumes disponibles. Pour que ce flot de données puisse se traduire en « informations pertinentes », des outils de type GED (Gestion Electronique de Documents) doivent être exploités pour permettre à chacun de structurer ces informations.
- Les entreprises publiques en général disposent de nombreuses données intéressantes en relation avec leur domaine d'activité. Une tendance à la mise à disposition de ces données (Open Data) pour créer de nouvelles applications ou services est en train d'émerger.
- Un certain nombre d'applications informatiques sont tellement intégrées dans le quotidien des entreprises qu'elles deviennent des « commodités »: chacun souhaite en disposer « à la demande » (à la manière d'une fourniture d'énergie) sans que l'entreprise ne doive en assurer la gestion. La mise à disposition de ces applications dans le « Cloud » devient de plus en plus courante.
- Cette intégration dans le quotidien et l'évolution positive de la convivialité et du caractère intuitif de certaines applications ne dispensent pas d'un indispensable effort de formation des utilisateurs pour que ces applications soient réellement exploitées efficacement et, plus largement, pour éviter la « fracture numérique ».
- En termes de partage d'information, la tendance à la « mise à disposition » plutôt qu'à la diffusion massive s'impose progressivement : chacun préfère venir chercher l'information qui l'intéresse là où elle se trouve (et interagir) plutôt que d'être « inondé » en permanence par des informations plus ou moins pertinentes. Les outils et espaces de collaboration se développent de plus en plus.
- La prise en compte des aspects « Green IT » commence progressivement à prendre place dans les réflexions sur les choix d'évolution d'infrastructures informatiques.
- Enfin, les médias sociaux se confirment comme des canaux incontournables dans la relation des entreprises ou administrations avec leurs clientèles.

Les objectifs du département

- **Optimaliser de façon continue la plate-forme informatique** du BEP, pour concilier sécurité/fiabilité et ouverture, en veillant plus particulièrement :
 - à assurer sa disponibilité, sa sécurité et ses performances (au bénéfice des clients internes et externes), à maîtriser sa gestion (dans un but de continuité de service) et à garantir son évolutivité (par les choix d'évolution, solutions flexibles et dynamiques);
 - à mettre à disposition des outils transversaux et collaboratifs, former le personnel du BEP à leur utilisation et en assurer un support de qualité, quels que soient le lieu et le moyen d'accès;
 - à adapter ces moyens d'accès en fonction des attentes et des nouvelles formes de travail et d'organisation. (« anywhere, any device, any place »).
- **Développer et maintenir des applications adaptées pour appuyer les stratégies opérationnelles du BEP**, pour répondre aux attentes des différents Départements (et de leurs clientèles respectives), tout en veillant à la convivialité de ces outils et à l'allègement de la charge administrative qui doit en résulter ; orienter ces développements en fonction de l'évolution du contexte (mobilité, ...) et en misant massivement sur le canal Internet.
- Proposer, chaque fois que c'est possible, **des solutions intégrées** et les accompagner d'une gouvernance permettant une utilisation transversale de ces applications.
- **Assurer une veille stratégique sur les évolutions du marché** afin d'anticiper les besoins et de rendre toujours plus performants et fiables la plate-forme informatique elle-même ainsi que le réseau de télécommunications, tout en optimisant les ressources budgétaires qui y sont consacrées.
- **Etendre cette veille aux domaines d'intérêts des différents départements** opérationnels et développer progressivement un service structuré dans cette matière.

Projets transversaux

En ce qui concerne les développements d'applications informatiques, outre les projets initiés directement par les départements opérationnels et supports (ex: facturation électronique, suivi de prospection clients, Suivi d'interventions dans les PAE, ...), l'accent sera également mis, en 2015, sur la poursuite de la généralisation et la consolidation de l'utilisation de la GED par tous les départements.

Gestion électronique de documents (GED)

Le principal projet transversal prévu en 2015 aura pour objectif **la généralisation progressive de l'utilisation de l'outil de GED** (gestion électronique de documents).

Après un usage ciblé sur une activité déterminée dans chaque département (au titre de prototype), une analyse sera menée pour généraliser à l'ensemble des documents manipulés dans les différents départements, analyse élargie à l'ensemble des "concepts" pouvant intervenir dans la classification des documents (projet, dossier, client, ...).

Seront donc concernés non seulement les documents "bureautique", mais également les documents géoréférencés, les plans, les documents comptables, les courriers entrant et sortant, ...

Si l'analyse est concluante, l'outil sera paramétré en fonction de celle-ci pour être exploité, de manière transversale, tant en interne que dans la collaboration avec les clients.

Veille

Le but de ce projet sera de proposer aux départements opérationnels du BEP un **service de veille lié au volet IT** de leurs activités.

Le projet consistera à :

- Initier une démarche de veille internet, et autres ;
- Structurer le domaine de veille (méthodologie, contribution, etc.) ;
- Définir et mettre à disposition un espace partagé pour collecter l'information et organiser son contenu.

Valorisation des données

Chaque département dispose de nombreuses données en lien avec ses activités.

Un projet visant à **analyser dans quelle mesure ces données pourraient être exploitées pour offrir de nouveaux services** sera mené.

Dans une première phase, un recensement de l'ensemble des types de données sera réalisé.

Un outil de BI (Business Intelligence) sera déployé pour, dans un premier temps, permettre à chaque département d'exploiter ces données à des fins de statistiques et reporting.

Cet outil permettra de visualiser autrement les données, d'analyser leur qualité (pertinence, complétude, taux de mise à jour, ...) et de mettre en évidence des corrélations potentielles entre données au sein d'un même métier ou transversalement.

Ensuite une étude d'opportunité sera menée par rapport à de nouveaux services à proposer, exploitant ces données et/ou pour la mise en place d'une plateforme d'agrégation de ces données (Open Data).

Evolution de l'architecture informatique

En termes d'architecture informatique, outre les renouvellements classiques de certains composants de cette architecture, les projets suivants seront plus spécifiquement menés :

- La solution de sécurisation du réseau sera renouvelée notamment pour pouvoir contrôler l'accès des appareils mobiles ;
- Une infrastructure DRP externalisée sera mise en place ;
- Les serveurs de base de données sont regroupés en clusters, afin de garantir le niveau de disponibilité et la performance ;
- Le projet visant à l'automatisation de la gestion du parc de PCs (déploiement automatisé, monitoring, inventaire, suivi d'interventions, ...) sera finalisé;
- Enfin, la réflexion sur la catégorisation des applications que l'infrastructure doit héberger sera poursuivie, en vue de définir des niveaux de sécurité et de disponibilité garantie adaptés à chaque catégorie et d'envisager l'externalisation dans le Cloud d'une partie de l'infrastructure.

Télécommunications

Dans le domaine des télécoms, l'ensemble des sites du BEP étant connectés et gérés dans un [réseau IP privé](#), les seules évolutions prévues porteront sur :

- des renforcements de lignes éventuels ou adaptations en fonction de l'évolution des technologies proposées par les opérateurs ;
- l'extension à de nouveaux sites (comme [Ecolys®](#)) ;
- la mise à niveau de certains matériels internes pour répondre au niveau de qualité nécessaire à la voix sur IP.

Relations avec les administrateurs et les associés

Les constats

- La diversité des métiers exercés et leur technicité impliquent un devoir permanent d'explication à nos administrateurs et associés des enjeux liés aux dossiers gérés par le BEP et les Intercommunales associées.
- Les administrateurs et associés sont attentifs à la qualité de la gouvernance publique qui doit leur être garantie par un outil tel que le BEP ; en outre, les règles et usages évoluent dans ce domaine, et l'Intercommunale doit veiller à ce que ses mandants soient bien au courant de ces évolutions.
- Nombre de mandataires locaux sont, à juste titre, impliqués dans la gestion de leur propre collectivité, où les enjeux ne sont pas forcément les mêmes qu'à l'échelle plus vaste d'un territoire provincial. Le BEP doit donc permettre à tous ses administrateurs et associés de percevoir les enjeux de nature supra-locale et l'environnement plus large comprenant les décisions prises par d'autres niveaux de pouvoir (Région, Europe).
- Enfin, les associés sont demandeurs de disposer d'un outil supra-local géré de manière efficiente, compte tenu des législations qui encadrent son activité.

Les objectifs

- **Renforcer la proximité et la transparence** des actions avec les mandataires et services communaux, notamment les Directeurs généraux et financiers des communes, par l'accentuation des séances d'information.
- Offrir aux administrateurs de nos intercommunales **l'accès à une politique de formation/information** adaptée aux thématiques de nos différents métiers, en prenant en compte les besoins et les demandes formulées par les administrateurs, et en permettant aux administrateurs d'approfondir certaines thématiques via un voyage d'étude et l'organisation de réunions de travail sur sites ;
- **Veiller au respect des procédures légales et des dispositions internes** assurant aux associés la bonne gestion administrative de l'institution à laquelle ils ont adhéré.

Organisation des réunions des organes

Depuis 2010, un système intranet de gestion des pièces liées aux ordres du jour des séances des organes de direction a été mis en place, facilitant le contrôle administratif de ces pièces avant la prise de décision par les organes. Sur cet outil, un extranet a été greffé en 2012, lequel permet aux administrateurs de consulter les points et pièces attachées à distance, avant séance, et de disposer à tout moment d'un classement ordonné de tous les points sans devoir procéder eux-mêmes à l'organisation de ce classement. Les contacts seront repris en 2015 avec les services de la tutelle, en vue d'examiner la possibilité de mettre en place une relation électronique avec la tutelle.

Par ailleurs, en vue de sensibiliser les administrateurs à certaines dimensions particulières de dossiers (dimensions techniques, économiques, sociales), **certaines réunions d'organes seront thématiques, autour d'un sujet plus particulier**. Eventuellement, un expert pourra y être convié. Certaines réunions pourront également se tenir en dehors du siège, sur des sites présentant un intérêt en relation avec les dossiers ou thématiques à l'examen.

Relations avec les Directeurs généraux et financiers des Communes

Les fonctionnaires communaux titulaires d'un grade légal doivent pouvoir rester en contact régulier avec nos Intercommunales, dans la mesure où nombre des métiers exercés par celles-ci ont un lien étroit avec les compétences communales.

Gardiens de la légalité, de la bonne administration et de la rigueur comptable, les Directeurs généraux et financiers des communes ont une vue très large sur les dossiers qui intéressent leur commune, associées de nos intercommunales.

Le principe d'un séminaire régulier à leur attention est dès lors poursuivi. Un évènement sera organisé en 2015, en relation avec les métiers du BEP et leur évolution, et avec des sujets liés à leur fonction administrative.

Relation avec les administrateurs

Les administrateurs ont pu participer à un programme complet de formation et de visites de sites, à l'occasion du renouvellement des organes, à l'automne 2013.

Au-delà de cette formation générique, qui donne à tous une perspective très complète sur les métiers et missions des intercommunales gérées par le BEP, il y a lieu de mettre en place une dynamique plus ciblée.

A cet égard, il est prévu en 2015 deux types d'action :

1. **organiser un voyage d'étude**, autour d'un thème fédérateur qui croise la plupart des métiers du BEP et qui est aussi inscrit au cœur de la Déclaration de politique régionale 2014 : la Smart City ;
2. procéder de manière proactive à un **questionnement des administrateurs, quant à leurs besoins de formation**, afin de définir et mettre en œuvre (2015 et 2016) un plan plus ciblé de formations.

Suivi juridique

Le BEP dispose d'un service juridique interne, chargé de veiller à la légalité des actes posés, et de mener une veille sur les législations générales (Code de la démocratie locale et de la décentralisation, législation des marchés publics).

En ce qui concerne la qualité de la gouvernance, une de ses composantes essentielles a continué d'évoluer en 2013: il s'agit de la législation sur les marchés publics, avec l'entrée en vigueur le premier juillet 2013 de la loi de 2006. Des cahiers de charges standardisés conformes aux exigences de la nouvelle loi ont été mis à disposition des services en août 2013, et les agents ont pu recevoir une formation approfondie.

Le contrôle juridique de l'ensemble des procédures liées à la passation, l'attribution et l'exécution des marchés publics a été modernisé en 2014, avec l'adoption d'un logiciel d'aide à la gestion des marchés. Celui-ci continuera à être utilisé de manière plus systématique encore en 2015.

Certains aspects relatifs à des **législations connexes aux activités des Intercommunales seront approfondis en 2015** (ex. : législation relative aux ASBL).

Communication

Les constats

- Dans tout projet et à tous les stades de son élaboration, la communication est devenue au fil du temps un élément essentiel. Elle constitue un enjeu pour convaincre, susciter l'adhésion mais aussi pour asseoir la notoriété et la réputation d'une institution. Elle touche également l'ensemble de l'organisation : tous les collaborateurs sont aujourd'hui des vecteurs essentiels de la communication d'une entreprise et, à ce titre, ils doivent être formés et rodés à l'exercice tant de la prise de parole en public que de l'interview journalistique.
- Le monde de la communication est en constante évolution et subit de grandes mutations du fait de la multiplicité des supports. Le papier, l'affichage, la radio, la TV doivent aujourd'hui faire place à des moyens de diffusion toujours plus nombreux et plus rapides : le web et ses multiples déclinaisons (réseaux sociaux, internet mobile, interactivité,...). Ces mutations permettent aujourd'hui de toucher un public plus large, plus jeune mais aussi plus exigeant.
- Dans ce contexte d'évolution de la communication, la presse « traditionnelle » perd en notoriété. Les nouveaux médias la supplantent aujourd'hui, avec pour conséquence des informations plus diffuses, plus laconiques et souvent noyées dans la masse. Chaque organisation doit dès lors s'adapter en multipliant au maximum ses moyens et réseaux de diffusion, en complément de la presse.
- La communication n'est pas uniquement question de diffusion d'informations mais également de réception et de sélection de celles-ci. Toute entreprise doit organiser une veille des informations concernant ses activités afin de rester à l'écoute des attentes de ses clients, d'anticiper les évolutions nécessaires de l'institution et de ses métiers, de comprendre et maîtriser les enjeux de son évolution.

Les objectifs

- **Diffuser une image cohérente du BEP et de sa stratégie**, des valeurs qui sous-tendent son action et de son projet pour la région namuroise.
- **Développer les outils adaptés pour appuyer la stratégie des différents métiers**, tant au niveau de leur perception globale par leurs clientèles respectives que dans le cadre d'activités ponctuelles.
- **Maîtriser les outils et méthodes de recherche de l'information relative à nos activités**, afin d'aider le management à mieux comprendre les enjeux de nos métiers et leur environnement, à appréhender les évolutions nécessaires et à anticiper les risques et les changements.

Poursuivre le renouvellement des supports de communication corporate

Dans la foulée de la réactualisation en 2014 de notre charte graphique et de la plaquette « corporate » du BEP, d'autres outils print vont progressivement suivre la même voie. L'idée n'est pas de procéder au renouvellement systématique de tous les supports mais de veiller à faire correspondre nos outils à leurs cibles et aux objectifs de celles-ci.

Dans ce cadre, sont prévus en 2015 :

- Le renouvellement des cartes de visite des collaborateurs (en lien avec les titres adaptés en 2014) en y intégrant le QR code;
- Les photos aériennes de certaines réalisations phares et lieux représentatifs de la province, de même que des clichés illustrant nos métiers et activités;
- Les fardes de presse et modèles de présentation PowerPoint seront également revus, à l'instar et sur le modèle de la plaquette corporate.

Le BEP veillera également à promouvoir l'usage de ces différents supports de communication print, mais également l'ensemble du matériel de promotion à disposition (drapeaux, rolls-up, écran tactile, ...) pour les manifestations auxquelles le BEP et ses Départements participent.

Organiser et mettre en œuvre la refonte des supports web du BEP, en adéquation avec nos publics cibles

La présence du BEP sur le web est bien établie. Aujourd'hui, au regard de nos sites, de notre présence sur les réseaux sociaux, de leurs fréquentations mais aussi des cibles bien spécifiques de chaque métier du BEP, notre présence générale sur la toile mérite d'être analysée, affinée voire renforcée afin de correspondre aux besoins du BEP et de ses différents clients.

C'est pourquoi, le BEP souhaite faire un bilan de sa présence sur internet et revoir ses outils numériques (sites internet, services en ligne, site mobile, applications web, réseaux sociaux, médias internet).

L'objectif vise à :

- affiner la visibilité globale du BEP sur internet en répondant aux objectifs business de chaque Département, tout en conservant une identité globale "BEP" ;
- faire des outils numériques de véritables instruments qui permettent au BEP de rencontrer les attentes et besoins de ses différentes cibles, en lien avec les objectifs stratégiques de l'institution;
- encourager les interactions directes avec ses clients.

Pour y parvenir, le BEP souhaite :

- réaliser un diagnostic des supports existants, au niveau qualitatif et quantitatif ;
- sur base de cette analyse, obtenir une série de recommandations, en adéquation avec l'évolution stratégique des départements du BEP (évolution des besoins des clients et évolution des services qui leur sont proposés) ;
- mettre en œuvre ces recommandations.

Former les collaborateurs aux fondements de la communication

Les compétences du BEP sont multiples, dans des domaines variés, du fait de la diversité des profils professionnels. Le savoir-faire est incontestable ; en revanche, le faire savoir mérite une attention particulière et continue. A l'instar des séances de médiacoaching (organisées en 2011 et 2012) et dans la foulée des formations proposées en 2013 aux représentants des communes (mandataires et agents techniques), le service communication va relancer des séances internes d'(in)formation aux métiers de la communication. Seront ciblés en 2015 : la prise de parole en public, la réalisation d'interviews télévisées, l'organisation d'événements, l'écriture web et le bon usage des réseaux sociaux. Certaines thématiques feront l'objet de formations destinées à des collaborateurs bien identifiés; d'autres seront abordées sous la forme de workshops.

AXUD

Après les élections régionales de juin 2009, la plate-forme des forces vives namuroises a engagé, au cours de 4^{ème} trimestre, une série de rencontres avec les nouveaux parlementaires élus mais aussi les Ministres et présidents d'assemblées aux différents niveaux de pouvoir. Ces rencontres ont pour but de les informer et de les associer activement aux projets majeurs du BEP pour la région namuroise dans ses domaines d'activité.

En 2010, la structuration a été formalisée avec la mise sur pied d'un Comité de concertation paritaire (16 représentants des formations politiques; 16 représentants des Forces vives). Le Comité de concertation se réunit au moins quatre fois par an, et chaque fois qu'un dossier le nécessite. Il a pour objectif de définir des points de vue partagés sur les grands dossiers et enjeux qui ont un impact sur le namurois.

En 2015, le Comité de concertation poursuivra son travail, avec quatre réunions annuelles.

Comme les années antérieures, des groupes de travail restreints pourront être mis sur pied, en vue de formaliser des notes de travail sur des dossiers importants pour le namurois.

Seront programmées également des réunions d'échange d'information avec les parlementaires et membres du Collège provincial, en fonction de questions d'actualité.

Le Comité a été partiellement renouvelé en 2014, tant en ce qui concerne ses membres privés que les membres publics, ces derniers à la suite des élections fédérales et régionales de mai 2014.

Il a été décidé de proposer un programme d'actions, à partir de 2015, autour de l'animation du territoire et de la prospective territoriale, avec le soutien du Gouvernement wallon qui sera sollicité en ce sens.

Lexique

- **ADL** : Agence de Développement Local
- **AEI** : future agence qui sera issue de la fusion entre l'ASE (Agence de Stimulation Economique) et l'AST (Agence de Stimulation Technologique).
- **AIVE** : Association intercommunale pour la protection et la Valorisation de l'environnement - Intercommunale de la Province de Luxembourg
- **ASE** : Agence de Stimulation Économique
- **AST** : Agence de Stimulation Technologique
- **AWEX** : Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers
- **BatiD²** : Groupement de 5 organismes transfrontaliers (Picardie, Pas-de-Calais, Wallonie) qui mettent en commun leurs réseaux, leurs pratiques et leurs connaissances en matière de construction.
- **Biométhanisation** : La biométhanisation consiste à valoriser les déchets organiques ménagers collectés sélectivement sous forme d'électricité verte, de chaleur et de compost.
- **CE** : Centre d'Entreprises
- **CEEI** : Centres d'Entreprise et d'Innovation
- **CET** : Centre d'enfouissement technique
- **Challenge** : Challenge est une ASBL d'économie sociale qui aide les porteurs de projet à devenir indépendant en provinces de Luxembourg et Namur. Challenge construit avec la personne le projet d'entreprise qui lui correspond le mieux. Challenge propose des formations et un soutien pour bien situer son projet et l'élaborer sur de bonnes bases, pour tester ce projet, pour trouver un financement, des bureaux, des conseils,...
- **CLDR** : Commission Locale de Développement Rural
- **COPIDEC** : Conférence permanente des intercommunales de gestion des déchets
- **CoDT** : Code du Développement Territorial
- **Coworking** : Les espaces de coworking réunissent les conditions matérielles (espaces, équipement de travail, etc.) ainsi qu'immatérielles (réseau, savoir, expérimentation,...) pour répondre aux nouveaux enjeux du monde du travail : la collaboration pour favoriser l'émergence d'idées et d'innovation, trouver des personnes prêtes à échanger, à discuter, à partager leurs savoirs et compétences.
- **Cwatupe** : Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie
- **DEEE** : Déchets d'équipements électriques et électroniques
- **DGO6** : Service public de Wallonie - Direction générale opérationnelle de l'Economie, de l'Emploi & de la Recherche.

- **Echelle de Lansink**: elle fixe la hiérarchie des déchets en donnant la priorité aux modes de transformation les plus respectueux de l'environnement: 1/ Prévention - 2/ Réutilisation - 3/ Recyclage - 4/ Compostage - 5/ Valorisation énergétique - 6/ Incinération - 7/ Mise en décharge
- **EPS** : Logiciel du BEP Energy Potential Scan
- **Fab labs** : la notion de fab lab (contraction de l'anglais fabrication laboratory, pouvant se traduire par laboratoire de fabrication) désigne un lieu ouvert à tous où il est mis à disposition du public toutes sortes d'outils pour la conception et la réalisation d'objets, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur (imprimante 3D, découpe laser, fraiseuse, etc.). La caractéristique principale des fab labs est leur « ouverture ». Ils s'adressent aux entrepreneurs, aux designers, aux artistes, aux bricoleurs, aux étudiants, qui veulent passer plus rapidement de la phase de concept à la phase de prototypage, de la phase de prototypage à la phase de mise au point, de la phase de mise au point à celle de déploiement, etc. Ils constituent aussi un espace de rencontre et de création collaborative.
- **FEDER** : Fonds européen de développement économique et régional est un fonds structurel européen. Il vise à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux.
- **FSE** : Fonds social européen
- **Hub** : le hub se veut un lieu de concentration, permettant d'interconnecter différents éléments qui, tous ensemble, suscitent la créativité, l'innovation et la recherche.
- **IASP** : International Association of Science Parks
- **IBW** : Intercommunale du Brabant wallon
- **Interreg** : Le fond Interreg est financé par le FEDER à hauteur de 7,75 milliards d'euros, il vise à promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes dans les domaines du développement urbain, rural et côtier, du développement économique et de la gestion de l'environnement. L'actuel programme se dénomme Interreg IV, il couvre la période 2007-2013 et est consacré aux projets de coopération transfrontalière.
- **Intradel** : Intercommunale de traitement de déchets en région liégeoise
- **IPv6** : Nouveau protocole pour la définition des adresses IP sur Internet (adresses permettant d'identifier de manière unique les ordinateurs et les autres appareils reliés au réseau Internet), amené à remplacer progressivement le protocole IPv4 actuel. La norme IPv6 offre un nombre énorme de possibilités d'adresses différentes et doit donc répondre à la saturation actuelle de l'IPv4 qui ne permet d'utiliser qu'un peu plus de quatre milliards d'adresses différentes.
- **IS** : L'intelligence stratégique est une démarche managériale permettant d'anticiper les évolutions du marché et de rester compétitif en prenant les bonnes décisions.
- **ITIL** : Information Technology Infrastructure Library. Le référentiel ITIL a été conçu par l'Office Public du Commerce Britannique (OGC Office of Government Commerce) vers la fin des années 80. ITIL est une collection de bonnes pratiques pour assurer un management efficace du Système d'Information. Bien que développé à l'origine pour

améliorer l'efficacité des services informatiques du secteur public, ITIL est désormais adopté par le secteur privé.

- **MIPIM** : Marché international des professionnels de l'immobilier
- **Mulshing** : paillis à étaler sur le sol au pied d'une plantation pour limiter la levée des mauvaises herbes. Cette matière est obtenue lors du compostage des déchets verts.
- **NEC** : Le Namur Entrepreneurship Center s'adresse à toute personne, motivée et ambitieuse qui souhaite créer sa propre entreprise en territoire namurois. Le NEC offre une formation pratique en entrepreneuriat à tout porteur d'un projet original et générateur d'emplois : ateliers sur des thèmes liés à la finance, au marketing, à la créativité, à l'organisation en entreprise, etc.
- **OWD** : Office wallon des Déchets
- **PAE** : Parc d'activité économique
- **PCA** : Plan Communal d'Aménagement
- **PCAC** : Plan Communal d'Aménagement Compensatoire
- **PCAD** : Plan Communal d'Aménagement Dérogatoire
- **PCAR** : Plan Communal d'Aménagement Révisionnel
- **PCDR** : Programme Communal de Développement Rural
- **PIASA** : Plateforme interuniversitaire d'appui au secteur des agro-industries
- **Pooling4Clusters** : projet dont l'objectif est de mettre en place une plateforme de « bonnes pratiques » basée sur les liens entre les agences de développement européennes (telles que le BEP) et les regroupements d'entreprises que sont les clusters et pôles de compétitivité.
- **PPA** : Plan Particulier d'Aménagement
- **PRIN** : Programme des relations internationales de la Province de Namur
- **Prince2** : En Gestion de projets, Prince2 est une méthode internationalement reconnue de gestion et de certification de projet structurée. Elle est constituée d'un ensemble de « bonnes pratiques » qui se focalise sur trois points : l'organisation, la gestion et le contrôle du projet.
- **RCU** : Règlement Communal d'Urbanisme
- **Réseau IP privé** : Un réseau privé est un réseau qui utilise les plages d'adressage IP internes au réseau lui-même. Ces adresses ne sont pas routées sur Internet. Un réseau privé peut être numéroté librement avec les plages d'adresses privées prévues à cet effet. Par opposition aux adresses publiques d'Internet, ces adresses ne sont pas uniques, plusieurs réseaux pouvant utiliser les mêmes adresses.
- **RIE** : Rapport d'Incidences Environnementales
- **RUE** : Rapport Urbanistique et Environnemental
- **SDER** : Schéma de développement de l'espace régional
- **SAR** : Site A Réaménager
- **SDAT** : Schéma Directeur du Territoire
- **SIG** : Système d'Informations Géographiques
- **SLA (Service Level Agreement) ou « contrat de niveau de service »** : formalisation d'un accord négocié entre deux parties. C'est un contrat entre clients et fournisseurs, ou entre fournisseurs. Il met par écrit l'attente des parties sur le contenu des prestations, leurs modalités d'exécution, les responsabilités des parties, les garanties, c'est-à-dire le niveau de service. Par exemple, le SLA peut spécifier les niveaux de disponibilité, de performance, d'opération ou de tout autre attribut du service en question, tel que la facturation voire les pénalités (financières ou autres) en cas de manquement au SLA.

- **Smart City** : le terme « ville intelligente » est une traduction du terme smart city. Ce concept émergent, et dont les acceptations sont mouvantes en langue française désigne un type de développement urbain apte à faire face aux besoins des institutions, des entreprises et des citoyens, tant sur le plan économique, social qu'environnemental. Une ville peut être qualifiée d'intelligente quand les investissements en capitaux humains, sociaux, en infrastructures d'énergie (électricité, gaz), de communication traditionnelle (transports) et électronique (très haut débit) alimentent un développement économique durable ainsi qu'une qualité de vie élevée, avec une gestion avisée des ressources naturelles, et ce à travers une gouvernance participative.
- **Spin-off** : Technique de création d'entreprise dans laquelle un projet issu du milieu universitaire prend son envol afin de devenir une entreprise indépendante. Il peut s'agir d'une nouvelle société créée à partir d'un laboratoire de recherche dont l'objectif est de valoriser commercialement un résultat de recherche. La création d'une spin off nécessite non seulement une forte implication du(es) chercheur(s)/inventeur(s), mais aussi une équipe managériale.
- **SPOW** : Science Parks of Wallonia
- **SRPE** : Site de Réhabilitation Paysagère et Environnementale
- **SSC** : Schéma de Structure Communal
- **TIC** : Technologies de l'Information et de la Communication
- **ViaVia** : ViaVia WalloniaFlandersBrussels est le nom d'un projet européen cofinancé par le FEDER, la Wallonie et le BEP. ViaVia s'adresse aux entreprises wallonnes pour qui la Flandre et Bruxelles sont des marchés à portée de main. Son but : aider les entreprises wallonnes à y développer leur chiffre d'affaire en bénéficiant d'informations pertinentes sur ces marchés, grâce à un accompagnement personnalisé dans ses démarches stratégiques, en développant sa clientèle et son propre réseau de partenaires flamands et bruxellois, ou encore en participant aux événements ViaVia (salons, séminaires, networking...).
- **UREBA** : Utilisation Rationnelle de l'Energie dans les Bâtiments
- **UVE** : Unité de Valorisation Énergétique
- **ZACC** : Zone d'Aménagement Communal Concerté
- **ZAE** : Zone d'Activité Économique
- **ZAEC** : Zone d'Activité Économique Commerciale
- **ZAEI** : Zone d'Activité Économique Industrielle
- **ZAEM** : Zone d'Activité Économique Mixte